

ARVERNE GROUP

Société anonyme

2, avenue du Président Pierre Angot

64000 Pau

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

KPMG S.A.

Technopole Hélioparc
4, boulevard Lucien Favre
64052 Pau Cedex

S.A. au capital social de 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €
572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite
à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

ARVERNE GROUP

Société anonyme

2, avenue du Président Pierre Angot
64000 Pau

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société ARVERNE GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts et l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société ARVERNE GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

| Comptabilisation du rapprochement des sociétés Transition et Arverne Group, en tant qu'acquisition inversée et détermination du coût d'accès au marché Note 5.2 « Opération de rapprochement avec le SPAC Transition SA » de l'annexe aux comptes consolidés | |
|---|---|
| Point clé de l'audit | Réponse d'audit apportée |
| En date du 1 ^{er} février 2023, la société Transition, <i>Special Purpose Acquisition Company</i> (SPAC), a signé avec la société Arverne Group une lettre d'intention aux fins de procéder un rapprochement d'entreprises sous la forme d'une fusion. | Nos travaux d'audit ont notamment consisté à : <ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance de la documentation juridique liée au rapprochement d'entreprises et notamment, des termes et conditions de la fusion entre les deux sociétés ; |

| | |
|---|--|
| <p>Comme exposé en note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés, l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société Transition a approuvé le 14 septembre 2023 les termes et conditions de la fusion-absorption de la société Arverne Group par la société Transition. Cette même assemblée a conféré des délégations de compétence au conseil d'administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs augmentations du capital avec suppression du droit préférentiel dite « PIPE ». La fusion entre les deux sociétés a été finalisée le 19 septembre 2023.</p> <p>Sur le plan juridique, la société Transition, société absorbante, a été identifiée comme l'acquéreur. Toutefois, sur le plan comptable, l'émission d'actions nouvelles de votre société en rémunération des titres de la société Arverne Group a été réalisée dans des proportions ayant permis aux actionnaires de la société Arverne Group de prendre le contrôle de la société Transition. En conséquence, l'application des normes IFRS conduit à considérer que l'acquisition est inversée, et que l'acquéreur comptable est la société Arverne Group et non la société Transition.</p> <p>Par ailleurs, la société Transition ne répondant pas à la définition d'une activité selon la norme IFRS 3, la transaction a été considérée comme une réorganisation du capital de la société Arverne Group, rentrant dans le champ d'application de la norme IFRS 2 « Paiement fondé sur des actions ». Un coût d'accès au marché, représentant la différence entre la juste valeur des actions réputées émises par la société Transition et la juste valeur de l'actif net qu'elle a apporté, a ainsi été déterminé et constaté en « Autres charges opérationnelles non courantes » à hauteur de 54.102 milliers d'euros.</p> <p>La comptabilisation du rapprochement des sociétés Transition et Arverne Group en tant qu'acquisition inversée et la détermination du coût d'accès au marché ont été considérées comme un point clé de l'audit, eu égard au caractère significatif de cette opération pour le Groupe, et à la complexité d'application des normes IFRS pour la comptabilisation de cette opération.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Apprécier la conformité du traitement comptable retenu par le Groupe avec les normes IFRS 3 et IFRS 2 et, en particulier, les critères d'identification de l'acquéreur sur le plan comptable ; • Apprécier les travaux menés par le Groupe pour identifier et évaluer l'actif net de la société Transition, composé des actifs et passifs acquis, à la date de rapprochement ; • Réaliser un examen critique, avec le support de nos experts en évaluation, des justes valeurs des différents instruments de capitaux propres réputés émis estimées par le Groupe avec le concours de ses propres experts ; • Recalculer le coût d'accès au marché qui en résulte, ainsi que sa correcte traduction dans les comptes consolidés. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 5.2 de l'annexe aux comptes consolidés relative à cette opération.</p> |
|---|--|

Comptabilisation de l'acquisition du groupe Géorhin

Note 5.3 « Regroupement d'entreprises » de l'annexe aux comptes consolidés

| Point clé de l'audit | Réponse d'audit apportée |
|---|---|
| <p>Début février 2023, le tribunal de commerce d'Agen a validé l'acquisition par Arverne Group de l'intégralité du groupe Géorhin, renommé 2gré, auprès de la société Compagnie des Châteaux.</p> <p>Comme indiqué en note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés, votre Groupe a analysé cette opération comme répondant aux critères d'un regroupement d'entreprises selon la norme IFRS 3 induisant des travaux de mise à la juste valeur des actifs et passifs acquis du groupe 2gré dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition.</p> <p>Ces travaux ont conduit à constater un écart positif (badwill) de 6.496 milliers d'euros correspondant à la différence entre la juste valeur de l'actif net acquis du groupe 2gré, soit 8.002 milliers d'euros, et le prix d'acquisition évalué à 1.506 milliers d'euros correspondant à un complément de prix considéré comme certain. Conformément à la norme IFRS 3, ce badwill a été comptabilisé en « Autres produits opérationnels non courants ».</p> <p>Conformément à la norme IFRS 3, votre Groupe dispose d'un délai de 12 mois pour finaliser l'allocation du prix d'acquisition.</p> <p>La comptabilisation de l'acquisition du groupe Géorhin a été considérée comme un point clé de l'audit, eu égard au caractère significatif de cette opération pour votre Groupe.</p> | <p>Nos travaux d'audit ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none">• Prendre connaissance des termes et conditions de l'acquisition ;• Réaliser des diligences spécifiques sur le bilan consolidé du groupe 2gré à la date d'acquisition ;• Apprécier la correcte traduction dans les comptes des dispositions fixées aux créanciers du groupe 2gré par le tribunal de commerce d'Agen ;• Prendre connaissance des modalités d'évaluation des actifs et passifs et apprécier, avec le support de nos experts en évaluation, le caractère approprié des hypothèses retenues pour évaluer leur juste valeur ;• Apprécier le bienfondé de l'estimation du prix d'acquisition et en particulier de l'estimation des compléments de prix retenu par le Groupe ;• Corroborer le montant du badwill constaté au regard des conditions de reprise du groupe 2gré. <p>Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note 5.3 de l'annexe aux comptes consolidés relatives à cette acquisition.</p> |

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société ARVERNE GROUP par les statuts en date du 15 mars 2021 pour le cabinet Deloitte & Associés et par l'assemblée générale du 14 septembre 2023 pour le cabinet KPMG S.A.

Au 31 décembre 2023, le cabinet Deloitte & Associés était dans la 4^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet KPMG S.A. dans la 1^{ère} année, dont respectivement 3 et 1 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Pau et Paris-La Défense, le 26 avril 2024

Les commissaires aux comptes

KPMG S.A.

Deloitte & Associés

 *Nicolas Castagnet*

 *Emmanuel Rollin*

Nicolas CASTAGNET

Emmanuel ROLLIN

Comptes consolidés établis selon les normes IFRS pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Tous les chiffres sont présentés en milliers d'euros.

Compte de résultat consolidé

| En milliers d'euros | | 31/12/2023 12 mois | 31/12/2022 12 mois |
|---|-----|-----------------------|-----------------------|
| Chiffre d'affaires | 6.2 | 10 092 | 10 717 |
| Autres produits de l'activité | 6.3 | 1 241 | 45 |
| Production immobilisée | 6.3 | 2 841 | 961 |
| Achats consommés | 6.4 | (574) | (774) |
| Charges externes | 6.4 | (10 836) | (5 494) |
| Charges de personnel | 6.5 | (13 110) | (5 786) |
| Impôts et taxes | | (292) | (207) |
| Autres charges d'exploitation | 6.4 | (1 291) | (160) |
| Résultat opérationnel courant avant amortissements | | (11 928) | (699) |
| Dotations aux amortissements | | (1 898) | (1 968) |
| Résultat opérationnel courant | | (13 826) | (2 667) |
| Autres produits opérationnels non courants | 6.6 | 13 435 | 0 |
| Autres charges opérationnelles non courantes | 6.6 | (60 939) | (0) |
| Résultat opérationnel | | (61 330) | (2 667) |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 7 | 4 933 | - |
| Coût de l'endettement financier brut | 7 | (807) | (125) |
| Produit de l'endettement financier net | | 4 126 | (125) |
| Autres produits financiers | 7 | 2 691 | 954 |
| Autres charges financières | 7 | (272) | (18) |
| Quote-part du résultat des entreprises mises en équivalence | 5.6 | 0 | 0 |
| Résultat avant impôt | | (54 784) | (1 856) |
| Impôts sur les bénéfices | 8 | 968 | (19) |
| Résultat après impôt | | (53 816) | (1 875) |
| RÉSULTAT NET TOTAL | | (53 816) | (1 875) |
| Part du Groupe | | (52 035) | (1 646) |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle | | (1 782) | (228) |
| Résultat par action (<i>en euros</i>) | 11 | (2,34) | (0,11) |
| Résultat dilué par action (<i>en euros</i>) | 11 | (2,34) | (0,11) |

État du résultat global consolidé

| En milliers d'euros | Note | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------|-----------------|----------------|
| Résultat net | | (53 816) | (1 875) |
| Autres éléments du résultat global recyclables | | - | - |
| Réévaluations du passif au titre des régimes à prestations définies (écarts actuariels) | 6.5.2 | (30) | 16 |
| Impôts différés liés | | 8 | (4) |
| Autres éléments du résultat global non recyclables | | (23) | 12 |
| RÉSULTAT GLOBAL | | (53 839) | (1 863) |
| Part du Groupe | | (52 057) | (1 635) |
| Part des participations ne donnant pas le contrôle | | (1 782) | (228) |

État de la situation financière consolidée | actif

| En milliers d'euros | Note | 31/12/2023 12 mois | 31/12/2022 12 mois |
|---|------|-----------------------|-----------------------|
| Immobilisations incorporelles | 9.1 | 39 192 | 4 475 |
| Immobilisations corporelles | 9.2 | 19 445 | 6 685 |
| Titres mis en équivalence | 5.6 | 0 | 0 |
| Actifs financiers | 9.5 | 0 | 20 |
| Impôts différés actifs | 8.1 | 3 448 | 0 |
| Actifs non courants | | 62 085 | 11 180 |
| Stocks | 9.6 | 413 | - |
| Créances clients et actifs de contrat | 9.6 | 2 653 | 161 |
| Créances d'impôt exigibles | 9.6 | 57 | 57 |
| Autres actifs financiers | 9.5 | 1 096 | 72 |
| Autres actifs courants | 9.6 | 12 565 | 891 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 10 | 143 229 | 3 165 |
| Actifs destinés à être cédés | | - | 5 175 |
| Actifs courants | | 160 012 | 9 521 |
| TOTAL ACTIF | | 222 097 | 20 701 |

État de la situation financière consolidée | passif

| En milliers d'euros | Note | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------|----------------|----------------|
| | | 12 mois | 12 mois |
| Capital | 11.1 | 398 | 314 |
| Primes liées au capital | | 193 903 | 843 |
| Autres réserves | | 21 621 | (7 005) |
| Résultats accumulés | | 203 | 1 850 |
| Résultat de l'exercice | | (52 035) | (1 646) |
| Capitaux propres – part du Groupe | | 164 092 | (5 644) |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 14 346 | 748 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | 14 346 | 748 |
| Total capitaux propres | | 178 438 | (4 896) |
| Emprunts et dettes financières | 13 | 9 593 | 2 219 |
| Autres passifs financiers | 14 | - | - |
| Dettes locatives | 13 | 311 | 23 |
| Passif au titre des engagements liés au personnel | 6.5 | 418 | 44 |
| Provisions non courantes | 12 | 1 214 | - |
| Autres passifs non courants | 15 | 3 437 | - |
| Impôts différés passifs | 8.1 | 5 465 | 3 |
| Total passifs non courants | | 20 438 | 2 290 |
| Emprunts et dettes financières – courant | 13 | 1 567 | 2 908 |
| Autres passifs financiers et dérivés | 14 | 7 260 | 11 689 |
| Dettes locatives – courant | 13 | 289 | 26 |
| Provisions | 12 | 992 | - |
| Dettes fournisseurs | 15 | 3 746 | 907 |
| Dettes d'impôt exigible | 15 | 7 087 | 174 |
| Autres passifs courants | 15 | 2 278 | 202 |
| Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | | - | 7 401 |
| Total passifs courants | | 23 221 | 23 307 |
| Total des passifs | | 43 659 | 25 597 |
| TOTAL PASSIF | | 222 097 | 20 701 |

Tableau des flux de trésorerie consolidés

| En milliers d'euros | Note | 31/12/2023 12 mois | 31/12/2022 12 mois |
|--|-----------|-----------------------|-----------------------|
| RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE | | (53 816) | (1 875) |
| <i>Ajustements pour :</i> | | | |
| • Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation | | 2 262 | 1 966 |
| • <i>Badwill</i> | 5.3 | (6 496) | - |
| • Coût de l'endettement financier net | 7 | 807 | 125 |
| • Quote-part dans le résultat des entreprises mise en équivalence (nette d'impôt) | | (0) | (0) |
| • Résultat de cession d'actifs immobilisés | | (6 722) | 126 |
| • Impôt sur le résultat | 8.1 | (968) | 19 |
| • Augmentation (diminution) de la juste valeur des passifs financiers dérivés | 7 | (2 327) | (937) |
| • Coût d'accès au marché | 5.2 | 54 102 | - |
| • Charges et produits calculés liés au paiement en actions | 6.5 | 2 282 | - |
| • Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie | | (87) | - |
| Total des éliminations des charges et produits sans incidence sur la trésorerie | | 42 853 | 1 298 |
| Total marge brute d'autofinancement | | (10 964) | (576) |
| <i>Variations des :</i> | | | |
| • Créances clients et autres débiteurs | 9.6 | 2 053 | 353 |
| • Dettes fournisseurs et autres créditeurs | 15 | 2 121 | (503) |
| • Autres créances/dettes courantes | 9.6 | (8 690) | (307) |
| Total des variations | | (4 515) | (458) |
| FLUX DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | (15 479) | (1 034) |
| Impôts payés | | 130 | (28) |
| TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES | | (15 349) | (1 061) |
| Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles | 9 | (15 590) | (1 170) |
| Dépenses de développement capitalisées | 9 | (5 914) | (3 978) |
| Subventions d'investissements (incl. CIR comprenant des frais activés) | | 508 | - |
| Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles | 9 | 2 841 | 162 |
| Augmentation d'actifs financiers | 9.5 | (68) | (77) |
| Diminutions d'actifs financiers | 9.5 | 73 | 877 |
| Variations de périmètre | | (2 294) | - |
| TRÉSORERIE NETTE UTILISÉE PAR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENTS | | (20 444) | (4 187) |
| Augmentation de capital | 11 | 98 198 | - |
| Augmentation de capital souscrite par les participations de donnant pas le contrôle | 5 | 16 592 | 4 368 |
| Acquisition et cession d'actions propres | | (191) | - |
| Encaissements liés aux nouveaux emprunts | 13.2 | 15 499 | 2 100 |
| Remboursement d'emprunts et dettes financières | 13.2 | (7 730) | (130) |
| Libération du compte séquestre | | 206 578 | - |
| Exercice des demandes de rachat des actionnaires du SPAC | 5.2 | (152 467) | - |
| Encaissement (remboursement) des autres flux de financement | 13.2 | - | (697) |
| Paieement de dettes de loyers | 13.2 | (215) | (82) |
| Intérêts payés sur emprunts et dettes financières | 13.2 | (396) | (109) |
| Intérêts payés sur dettes de loyer | 13.2 | (13) | (4) |
| TRÉSORERIE NETTE LIÉE AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | 175 856 | 5 446 |
| VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE | | 140 063 | 197 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 1^{er} janvier | 10 | 3 165 | 2 654 |
| Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie détenue | | - | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre | 10 | 143 229 | 2 851 |
| Trésorerie reclassée en actifs destinés à être cédés | 10 | - | 313 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 décembre | | 143 229 | 3 165 |

État de variation des capitaux propres consolidés

| En milliers d'euros | Notes | Capital | Primes liées au capital | Autres réserves | Résultats accumulés | Résultat | Total des capitaux propres part Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Total des capitaux propres |
|---|-------|------------|-------------------------|-----------------|---------------------|-----------------|--|---|----------------------------|
| Situation au 1^{er} janvier 2022 | | 314 | 843 | 133 | 4 232 | (2 382) | 3 140 | 133 | 3 273 |
| Résultat de l'exercice | | | | | | (1 646) | (1 646) | (228) | (1 875) |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | | | | 12 | | | 12 | | 12 |
| Résultat global de l'exercice | | | | 12 | | (1 646) | (1 635) | (228) | (1 863) |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | | (2 382) | 2 382 | | | |
| Augmentation de capital | | | | | | | | | |
| Augmentation de capital souscrite par les participations de donnant pas le contrôle | | | | 2 563 | | | 2 563 | 1 887 | 4 450 |
| Dilution Lithium de France | | | | (193) | | | (193) | 193 | |
| Imputation des frais d'augmentation de capital en réserves | | | | (47) | | | (47) | (35) | (82) |
| Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Lithium de France | | | | (9 473) | | | (9 473) | (1 201) | (10 674) |
| Reclassement poste à poste | | | | | | | | | |
| Total des transactions avec les propriétaires de la Société | | | | (7 150) | (2 382) | 2 382 | (7 150) | 844 | (6 306) |
| SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2022 | | 314 | 843 | (7 005) | 1 850 | (1 646) | (5 644) | 748 | (4 896) |
| Situation au 1^{er} janvier 2023 | | 314 | 843 | (7 005) | 1 850 | (1 646) | (5 644) | 748 | (4 896) |
| Résultat de l'exercice | | | | | | (52 035) | (52 035) | (1 782) | (53 816) |
| <i>dont coûts d'accès au marché sur paiement fondé en actions</i> | 5.2 | | | | | (54 102) | (54 102) | | (54 102) |
| Autres éléments du résultat global de l'exercice | | | | (23) | | | (23) | | (23) |
| Résultat global de l'exercice | | | | (23) | | (52 035) | (52 057) | (1 782) | (53 839) |
| Affectation du résultat de l'exercice précédent | | | | | (1 646) | 1 646 | | | |
| Rapprochement Transition | 5.2 | (24) | 102 720 | 274 | | | 102 970 | (236) | 102 734 |
| Conversion de l'emprunt obligataire | 13.2 | 15 | | 13 205 | | | 13 220 | | 13 220 |
| Augmentation de capital lié au PIPE | 11.1 | 93 | 90 375 | | | | 90 468 | | 90 468 |
| Augmentation de capital Lithium de France | 5.4 | | | 7 724 | | | 7 724 | 16 592 | 24 316 |
| Annulation de l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Lithium de France | 14 | | | 10 057 | | | 10 057 | 1 267 | 11 324 |
| Émission des BSA B de Lithium de France | 14 | | | (4 410) | | | (4 410) | (2 639) | (7 049) |
| Exercice des BSA d'Arverne Group | | 0 | 6 | | | | 6 | | 6 |
| Attribution d'actions gratuites | 6.5.3 | | | 1 886 | | | 1 886 | 395 | 2 282 |
| Imputation des actions propres sur les réserves | | | | (191) | | | (191) | | (191) |
| Effet d'actualisation des dettes financières net d'impôt | | | | 95 | | | 95 | | 95 |
| Reconstitution de la réserve légale | | | (40) | 40 | | | | | |
| Autres ajustements | | | | (32) | | | (32) | | (32) |
| Total des transactions avec les propriétaires de la Société | | 84 | 193 060 | 28 649 | (1 646) | 1 646 | 221 793 | 15 379 | 237 173 |
| SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2023 | | 398 | 193 903 | 21 621 | 203 | (52 035) | 164 092 | 14 346 | 178 438 |

Notes annexes aux états financiers consolidés

| | | | |
|---|------------|--|------------|
| NOTE 1 Description du Groupe | 160 | NOTE 9 Immobilisations incorporelles et corporelles | 181 |
| NOTE 2 Base de préparation | 160 | 9.1 Immobilisations incorporelles | 181 |
| 2.1 Déclaration de conformité | 160 | 9.2 Immobilisations corporelles | 182 |
| 2.2 Évolution du référentiel comptable | 160 | 9.3 Contrats de location | 183 |
| 2.3 Recours à des estimations et aux jugements | 160 | 9.4 Tests de dépréciation | 185 |
| 2.4 Base d'évaluation | 161 | 9.5 Actifs financiers non courants et courants | 185 |
| 2.5 Devise fonctionnelle et de présentation | 161 | 9.6 Créances clients et autres actifs courants | 186 |
| NOTE 3 Faits significatifs de la période | 161 | NOTE 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie | 187 |
| NOTE 4 Événements postérieurs à la clôture | 162 | NOTE 11 Capitaux propres consolidés | 187 |
| NOTE 5 Périmètre de consolidation | 162 | 11.1 Capital social | 187 |
| 5.1 Périmètre au 31 décembre 2023 | 163 | 11.2 Gestion du capital | 188 |
| 5.2 Opération de rapprochement avec le SPAC Transition SA | 163 | 11.3 Résultat par action | 188 |
| 5.3 Regroupement d'entreprises | 165 | NOTE 12 Provisions et passifs éventuels | 189 |
| 5.4 Participations ne donnant pas le contrôle | 167 | NOTE 13 Emprunts et dettes financières | 189 |
| 5.5 Activité cédée | 168 | 13.1 Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières | 189 |
| 5.6 Entités mises en équivalence | 168 | 13.2 Emprunt obligataire | 190 |
| NOTE 6 Données opérationnelles | 170 | 13.3 Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux | 191 |
| 6.1 Information sectorielle | 170 | NOTE 14 Autres passifs financiers et dérivés | 192 |
| 6.2 Chiffre d'affaires | 172 | NOTE 15 Fournisseurs et autres passifs courants et non courants | 193 |
| 6.3 Autres produits et production immobilisée | 173 | NOTE 16 Instruments financiers et gestion des risques | 193 |
| 6.4 Charges opérationnelles | 174 | 16.1 Classement et juste valeur des instruments financiers | 193 |
| 6.5 Personnel et effectifs | 174 | 16.2 Gestion des risques | 194 |
| 6.6 Produits et charges opérationnels non courants | 177 | NOTE 17 Transactions avec les parties liées | 196 |
| NOTE 7 Résultat financier | 178 | NOTE 18 Engagements hors bilan | 196 |
| NOTE 8 Impôts sur le résultat | 179 | NOTE 19 Honoraires des commissaires aux comptes | 196 |
| 8.1 Charge d'impôt sur le résultat | 179 | | |

Note 1 Description du Groupe

Arverne Group (« la Société ») est une société anonyme dont les titres sont admis aux négociations sur le compartiment professionnel d'Euronext Paris sous le mnémonique « ARVEN ». Le siège social de la Société est basé 2, avenue du Président Pierre Angot, 64000 Pau, France. Les états financiers consolidés de la Société comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe ») ainsi que ses participations dans des entreprises associées et coentreprises.

La Société est spécialisée dans la valorisation des ressources souterraines pour les transformer en énergie écologique, locale, renouvelable et au service de la prospérité des territoires. Acteur industriel intégré, de l'exploration au forage jusqu'à la production et la vente aux utilisateurs finaux, Arverne Group se positionne sur l'ensemble de la chaîne de valeur avec l'objectif de devenir le leader

français de la géothermie et de ses produits dérivés dont le lithium géothermal bas carbone.

Fondé en 2018, Arverne Group a organisé le développement de ses activités autour de plusieurs filiales dont les principales sont 2gré (vente de chaleur issue de la géothermie), Lithium de France (extraction et vente de lithium géothermal), ainsi qu'Arverne Drilling Services et DrillHeat qui opèrent les forages.

Arverne Group est devenue entreprise à mission en mai 2022, selon la loi Pacte. Cette mission, la Société l'a formulée en quelques lignes, qui signent la raison d'être du Groupe :

« Par son savoir-faire unique, le Groupe libère le potentiel des géo-ressources et les valorise durablement pour une transition énergétique pragmatique au service de la prospérité des territoires. »

Note 2 Base de préparation

2.1 Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2023 sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) tel qu'adopté par l'Union européenne à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'Administration le 27 mars 2024 et dont les principes sont applicables au 31 décembre 2023.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne à l'adresse suivante : *Financial reporting* – European Commission (europa.eu).

Les méthodes comptables exposées ci-après ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

2.2 Évolution du référentiel comptable

Évolutions 2023 du référentiel IFRS

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2022. Les évolutions suivantes du référentiel comptable n'ont pas eu d'impact sur les comptes :

- amendement d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » – Impôts différés rattachés à des actifs et passifs issus d'une même transaction ;
- amendement d'IAS 12 « Impôts sur le résultat » – Réforme fiscale internationale (Règles du Pilier 2) ;
- IFRS 17 « Contrats d'assurance » ;
- IAS 1 « Présentation des états financiers » : Informations à fournir sur les méthodes comptables ;
- IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs » : Définition d'une estimation comptable.

Textes publiés par l'IASB et applicables à compter du 1^{er} janvier 2024

Les principales nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivantes ont été publiées et ne sont pas d'application obligatoire au 31 décembre 2023. Le Groupe ne les applique pas par anticipation :

- amendements à IAS 1, « Présentation des états financiers » – Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve de l'approbation de l'UE) ;

- amendement à IAS 1, « Présentation des états financiers » – Passifs non courants assortis de clauses restrictives (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve de l'approbation de l'UE) ;
- amendement à IAS 7, « Tableau des flux de trésorerie » et IFRS 7, « Instruments financiers : Information à fournir » – Accords de financement de fournisseurs (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve de l'approbation de l'UE) ;
- amendement à IFRS 16, « Contrats de location » – Obligation locative découlant d'une cession-bail (applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2024 sous réserve de l'approbation de l'UE).

Les impacts attendus de ces amendements ne sont pas jugés significatifs.

2.3 Recours à des estimations et aux jugements

En préparant ces états financiers, la direction a exercé des jugements et effectué des estimations comptables ; elles ont pu affecter l'application des méthodes comptables du Groupe, les montants présentés au titre de certains actifs et passifs, et au titre de certains produits et charges de l'exercice.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé de manière prospective.

2.3.1 Jugements

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 9.1 – Immobilisations incorporelles : détermination de la date de démarrage d'activation des coûts des permis exclusifs de recherche (PER) ;
- Note 9.3 – Durée du contrat de location : détermination du caractère raisonnablement certain ou non de l'exercice des options de prolongation et de résiliation des contrats.

2.3.2 Hypothèses et incertitudes liées aux estimations

Les informations sur les hypothèses et les incertitudes liées aux estimations qui comportent un risque significatif d'ajustement matériel de la valeur comptable des actifs et passifs de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont données dans les notes suivantes :

- Note 5.3 – Regroupement d'entreprises : détermination des principales hypothèses pour la comptabilisation du regroupement d'entreprises, principalement pour la détermination de la juste valeur de la contrepartie transférée et des actifs acquis et passifs assumés dans le cadre de l'acquisition du groupe 2gré ;
- Notes 8.1.3 et 8.1.4 – Actifs d'impôt différé : disponibilité de bénéfices imposables futurs sur lesquels il est possible d'imputer des pertes fiscales reportées en amont et les différences temporaires déductibles ;
- Note 9.4 – Tests de dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles : appréciation de l'existence d'éventuels indices de perte de valeur et estimation de la valeur recouvrable des actifs ;
- Note 13.2 et 16.1 – Instruments financiers : détermination de leur juste valeur conformément à la norme IFRS 9 et IFRS 13.

Note 3 Faits significatifs de la période

Cession de la filiale Arverne Drilling (Note 5.5)

En date du 31 janvier 2023, Arverne Group SAS a acté la cession de la totalité des titres de la société Arverne Drilling à un tiers pour un montant de 5 millions d'euros. Le règlement a été réalisé en avril 2023.

Le crédit vendeur d'un montant de 2,9 millions d'euros, contracté par Arverne Group SAS auprès d'Entrepose Group dans le cadre de l'acquisition d'Arverne Drilling, a été soldé en totalité par un décaissement de 1,2 million d'euros à titre de paiement du prix de base des actions, le solde de 1,7 million d'euros ayant été constaté en réduction du prix d'acquisition initial des titres d'Arverne Drilling.

Acquisition du groupe 2gré (ex-Georhin) (Note 5.3)

Aux termes d'un accord conclu le 31 janvier 2023, Arverne Group SAS a finalisé l'acquisition de la société mère Georhin (renommée 2gré post-acquisition) ainsi que de 12 de ses filiales détenues à 100 % (le groupe 2gré) le 13 mars 2023. Le groupe 2gré est spécialisé dans le développement de projets géothermiques en France. Le groupe est titulaire de cinq permis exclusifs de recherche obtenus ou en cours de renouvellement dans différentes régions de France accordés par arrêté ministériel.

Le groupe 2gré a investi environ 100 millions d'euros dans le développement de ses permis exclusifs de recherche, le forage et la construction d'une centrale de géothermie à Vendenheim (67), financés en fonds propres par le précédent actionnaire (compte courant d'associé) ainsi que par de la dette bancaire levée auprès d'un pool de banques partenaires de premier rang.

Le groupe 2gré a fait l'objet d'une procédure collective, à la suite d'incidents techniques de grande ampleur survenus dans le bassin de Vendenheim, ayant provoqué l'arrêt total de son activité.

En tant que nouvel et unique actionnaire du groupe 2gré, la société Arverne Group SAS aura pour objectif de relayer les efforts de 2gré dans le développement de ses permis de recherche, notamment dans le contexte de crise énergétique.

2.4 Base d'évaluation

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments dérivés évalués à la juste valeur (Note 14), des contreparties éventuelles et des actifs et passifs repris dans le cadre du regroupement d'entreprises, évalués généralement à leur juste valeur (Note 5.3).

Les états financiers au 31 décembre 2023 du Groupe ont été arrêtés selon le principe de continuité d'exploitation pour une période d'au moins 12 mois à partir de la date d'arrêt des états financiers, compte tenu des perspectives de croissance reflétées dans le *business plan* produit par la direction et compte tenu des éléments décrits en Note 16.2.3 – Risques de liquidité.

2.5 Devise fonctionnelle et de présentation

Les états financiers sont présentés en euros qui est la monnaie de présentation du Groupe. L'ensemble des entités du périmètre ont l'euro comme monnaie fonctionnelle. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en euro en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la date de clôture.

Aucun écart de change significatif n'est comptabilisé à date dans les comptes clos au 31 décembre 2023.

Les comptes clos au 31 décembre 2023 intègrent l'allocation du prix d'acquisition, et la réévaluation des actifs et des passifs acquis présente un profit résultant de l'acquisition avantageuse du groupe 2gré d'un montant de 6,5 millions d'euros.

Levée de fonds sur Lithium de France et dette de put vis-à-vis d'Arverne Group (Note 5.4)

Le 14 mars 2023, Lithium de France, filiale du Groupe, a annoncé la finalisation avec succès d'une levée de fonds « la série B » pour un montant de 44 millions d'euros. L'augmentation de capital est souscrite par ses principaux actionnaires, au premier rang desquels Arverne Group SAS (à hauteur de 20 millions d'euros), Equinor Ventures ainsi que par Norsk Hydro, leader industriel de l'énergie et de l'aluminium. La levée de fonds a pour objet le financement de la campagne d'exploration, la réalisation de tests et de forage dans l'objectif d'exploiter les ressources en lithium des zones identifiées.

Émission d'obligations convertibles par Arverne Group (Note 13.2)

Dans le cadre de son développement et du projet de regroupement d'entreprises, Arverne Group SAS a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles en actions Arverne Group SAS ou échangeables en actions Lithium de France d'une valeur nominale de 10 euros par action, en deux tranches :

- une première tranche d'un montant nominal total de 15 millions d'euros, émise le 3 mars 2023, destinée à financer (i) le prix d'achat des actions de 2gré et le rachat des créances afférentes à cette acquisition, (ii) la souscription d'Arverne Group SAS à la série B Lithium de France. Cette première tranche a été souscrite par Crescendissimo et Eiffel Investment Group, tous deux fondateurs de Transition SA ;
- une seconde tranche, d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros, dont l'objet est de financer le montant résiduel de la souscription d'Arverne Group SAS à la série B de Lithium de France.

Lors de la réalisation de la Fusion, ces obligations ainsi que les intérêts générés ont été convertis en actions nouvelles d'Arverne Group SA. La Fusion étant intervenue avant l'échéance de la seconde tranche, cette dernière ne sera jamais émise.

Rapprochement avec le SPAC Transition SA et introduction en bourse (Note 5.2)

Le 16 juin 2023, Arverne Group SAS. et le *Special Purpose Acquisition Company* (SPAC) Transition SA, cotée sur Euronext Paris, ont conclu un accord de rapprochement d'entreprises. Conformément à cet accord, Arverne Group SAS a fusionné avec Transition SA qui a acquis tous les actifs et passifs d'Arverne Group SAS.

De plus, ArverneGroup SAS et Transition SA ont conclu des accords de souscription avec le groupe Renault, ADEME Investissement, Crédit Mutuel Equity, les fondateurs de Transition SA et de nouveaux investisseurs (les « investisseurs PIPE » – *Private Investment in Public Equity* ou opération de capital-investissement) dans le cadre d'un placement réservé à une catégorie spécifique d'investisseurs (le « PIPE »). En contrepartie de leur investissement, les investisseurs PIPE ont reçu de nouvelles actions ordinaires de Transition SA.

La Fusion et le PIPE ont été achevés le 19 septembre 2023 après l'approbation de la fusion par les actionnaires d'Arverne Group SAS et Transition SA.

Note 4 Événements postérieurs à la clôture

- Arverne Group :
 - signature d'une vente en état futur d'achèvement (VEFA) pour les futurs locaux d'Arverne Group à Pau (64) pour un montant total du projet de 2,3 millions d'euros. Ce projet est financé en crédit-bail,
 - création société DrillDeep : le 21 mars 2024, la société DrillDeep a été constituée dont Arverne Group détient 74 % du capital, les 26 % restants étant détenus par un partenaire allemand spécialisé dans la construction de *rigs* de forage de grande profondeur ;
- Lithium de France :
 - accord BPI sur l'attribution d'un Prêt Innovation Recherche et Développement (PIRD) d'un montant de 1 165 milliers d'euros versé en février 2024,
 - obtention du PER des Poteries Minérales : le 16 février 2024 a été publié au *Journal Officiel* l'arrêté ministériel datant du 31 janvier 2024 accordant un permis exclusif de recherches de mines de lithium et substances connexes dit « Les Poteries Minérales » (département du Bas-Rhin). Ce permis est octroyé pour une durée de cinq ans et porte sur une superficie de 151 km² environ sur une zone à l'est de Haguenau.

Note 5 Périmètre de consolidation

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les soldes bilantiels et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés (sauf pour les pertes ou profits liés à des transactions en devises étrangères).

5.1 Périmètre au 31 décembre 2023

Les sociétés consolidées au sein du périmètre de consolidation sont les suivantes :

| Dénomination sociale | Pays | Activité | Pourcentage de détention | |
|---------------------------|--------|--------------|--------------------------|------------|
| | | | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
| ARVERNE GROUP | France | Holding | 100,00 % | 100,00 % |
| ARVERNE DRILLING SERVICES | France | Forage | 100,00 % | 100,00 % |
| ARVERNE DRILLING | France | Forage | cédée | 100,00 % |
| GEORHIN | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| FONGEOM | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOECK | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOECK PRODUCTION | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOFORON | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOHURT | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOHURT PRODUCTION | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOLONS | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOVAL | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOVEN | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOVEN ÉLECTRICITÉ | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOVEN PRODUCTION | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| GEOVIS | France | Géothermie | 100,00 % | 0,00 % |
| LITHIUM DE FRANCE | France | Production | 62,56 % | 57,60 % |
| MORY ÉNERGIES | France | Informatique | 100,00 % | - |
| SCI ARVERNE IMMOBILIER | France | Immobilier | 100,00 % | - |

5.2 Opération de rapprochement avec le SPAC Transition SA

Présentation de l'opération et analyse normative

En date du 1^{er} février 2023, Transition SA et Arverne Group SAS ont signé une lettre d'intention dans le but de procéder à un rapprochement d'entreprises initié sous la forme d'une fusion entre les deux sociétés. Le rapprochement d'entreprises a été approuvé par le Conseil d'Administration de Transition SA le 14 juin 2023. L'Assemblée Spéciale des titulaires d'actions de préférence de catégorie B de la société Transition SA a approuvé le projet de rapprochement d'entreprises avec la société Arverne Group SAS le 26 juillet 2023. Le 14 septembre 2023, l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de Transition SA a approuvé les termes et conditions de la fusion-absorption d'Arverne Group SAS par Transition SA ainsi que les délégations de compétence au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à l'augmentation de capital dite « PIPE ». La réalisation de la fusion entre les deux sociétés s'est produite le 19 septembre 2023. À l'issue de ces opérations finalisant le rapprochement d'entreprises, les actionnaires historiques d'Arverne Group SAS détiennent 45,79 % du capital social du nouvel ensemble.

Afin de déterminer la méthode comptable à appliquer pour refléter la fusion dans les états financiers, les équipes managériales d'Arverne Group SAS et de Transition SA ont analysé l'opération au regard des différents critères décrits dans la norme IFRS 3, « Regroupement d'entreprises » (en particulier paragraphes 6-7 et B13B18).

Arverne Group SAS a été identifiée comme acquéreur comptable (bien que d'un point de vue juridique Transition SA soit l'entité survivante à la fusion) notamment pour les raisons suivantes : (i) les

apports d'Arverne Group SAS ont été rémunérés par l'émission d'actions nouvelles de Transition SA dans les proportions ayant permis aux anciens actionnaires d'Arverne Group SAS d'obtenir le contrôle du nouvel ensemble, (ii) Arverne Group SAS est l'entité opérationnelle générant les revenus et (iii) la gouvernance du nouvel ensemble est majoritairement assurée par les anciens dirigeants d'Arverne Group SAS.

Cette analyse amène à conclure que, du point de vue des normes IFRS, Arverne Group SAS est considérée comme « l'acquéreur comptable » tandis que Transition SA est l'acquéreur au sens juridique. L'application des normes conduit à traiter la transaction dans le prolongement des états financiers d'Arverne Group SAS, celle-ci étant considérée sur le plan comptable comme l'entité consolidante historique.

L'opération est considérée comme une réorganisation du capital d'Arverne Group SAS entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 2, « Paiement fondé sur des actions », car la société Transition SA ne répond pas à la définition d'une activité au sens d'IFRS 3, « Regroupement d'entreprises ». Arverne Group SAS est réputée procéder, d'un point de vue comptable, à une augmentation de capital en rémunération de l'actif net de Transition SA. La différence entre la juste valeur des actions réputées émises et la valeur de l'actif net de Transition SA représente le coût d'accès au marché dont ont bénéficié les anciens actionnaires d'Arverne Group SAS.

Le capital social présenté au bilan et dans la variation des capitaux propres a été retraité afin de refléter le capital social de la société acquéreuse au sens juridique, c'est-à-dire Transition SA (renommée Arverne Group SA). La différence entre le capital social de la société acquéreuse du point de vue juridique et le capital de la société acquéreuse du point de vue comptable est présentée en autres réserves.

Incidences comptables

Juste valeur des actions réputées émises

Les actions réputées émises représentent les actions de Transition SA après exercice des demandes de rachat. Les actions réputées émises sont constituées de 7 238 884 actions ordinaires et de 5 047 779 actions de préférence de catégories A2, A3 et A4.

Les bons de souscription d'actions A et B « BSAR A » et « BSAR B » sont inclus dans la juste valeur des actions réputées émises. La juste valeur des actions ordinaires réputées émises a été évaluée à 72 388 840 euros sur la base d'un prix par action de dix euros, correspondant au prix par action retenu dans l'accord de fusion. La juste valeur des actions de catégorie A2, A3 et A4 réputées émises a

été évaluée à 34 324 897 euros. Les actions de catégorie A2, A3 et A4 réputées émises pourront être converties en actions ordinaires, lorsque le cours de bourse dépassera respectivement 12 euros, 14 euros et 20 euros. Cette condition représente une condition de non-acquisition devant être reflétée dans l'évaluation des actions. Sur la base d'un modèle d'évaluation des options de type Monte-Carlo, les actions A2, A3 et A4 réputées émises ont donc été respectivement valorisées lors de l'annonce du rapprochement d'entreprises dit *Initial Business Combination* (IBC) à 7,6 euros, 6,9 euros et 5,6 euros, en utilisant les hypothèses suivantes : (i) une maturité de 10 ans, (ii) un taux sans risque de 3 %, (iii) une absence de dividende, (iv) un prix de l'action de 10 euros, (v) une volatilité de 42,5 % en ligne avec les sociétés cotées comparables à Arverne Group et (vi) une marge de *repo* de 4 %.

| | Quantité | Valeur | Total (en milliers d'euros) |
|--|-------------------|--------|--------------------------------|
| Actions ordinaires | 7 238 884 | 10,00 | 72 389 |
| Actions de préférence A2 | 1 835 556 | 7,60 | 13 950 |
| Actions de préférence A3 | 1 835 556 | 6,90 | 12 665 |
| Actions de préférence A4 | 1 376 667 | 5,60 | 7 709 |
| Émission réputée d'actions ⁽¹⁾ | 12 286 663 | | 106 714 |

(1) BSAR A et B compris.

Transition SA a émis, lors de son introduction en bourse réalisée en juin 2021, des bons de souscription d'actions (BSA) de catégorie A et B (ci-après les « BSAR A » et les « BSAR B »). Les BSAR B sont admis aux négociations sur le compartiment professionnel du marché réglementé Euronext Paris. Les BSAR A et B, lorsqu'ils sont exercés par lot de trois, donnent le droit à leurs détenteurs de souscrire à une action ordinaire nouvelle de la Société au prix de 11,50 euros à compter de la date de réalisation de la fusion, soit le

19 septembre 2023, et expirent cinq ans après cette date. Ils sont qualifiés d'instruments de capitaux propres au sens d'IFRS 9 « Classement et évaluation des passifs financiers ».

Transition SA a considéré que ces instruments avaient une valeur nulle en date d'introduction en bourse et tant qu'aucune annonce de rapprochement d'entreprise n'avait été faite. Les BSAR ont été évalués à 849 milliers d'euros lors de la fusion et figurent en capitaux propres.

| | BSAR A | BSAR B |
|---|----------------|-------------------|
| Date de délégation par l'Assemblée Générale | 16/06/2021 | 16/06/2021 |
| Date de subdélégation par le Conseil d'Administration | 17/06/2021 | 17/06/2021 |
| Date d'émission par décision du Président | 22/06/2021 | 22/06/2021 |
| Date d'expiration | 5 ans | 5 ans |
| Nombre de bons de souscription d'actions accordés | 575 460 | 20 650 000 |
| En cours au 1^{er} janvier 2022 | 575 460 | 20 650 000 |
| Exercé | | |
| En cours au 31 décembre 2022 | 575 460 | 20 650 000 |
| Exercé | | 1 548 |
| En cours au 31 décembre 2023 | 575 460 | 20 648 452 |
| Prix de souscription (en euros) | 0,00 | 0,00 |
| Juste valeur en date d'IBC | 0,04 | 0,04 |
| Prix d'exercice | 11,50 | 11,50 |
| Augmentation maximale de capital social (en euros) | 1 918 | 68 828 |

Transition SA avait également émis des bons de souscription d'actions, les *Forward Purchase Warrants* (FPA) qui pouvaient être exercés à compter de la publication de l'IBC Notice et jusqu'au 4^e jour précédant l'Assemblée Générale d'approbation de la fusion. Les *forward purchase warrants* n'ont pas été exercés à la date de réalisation et sont devenus caducs.

Détermination des actifs et passifs acquis

En échange de l'émission réputée d'actions, Arverne Group SAS a reçu l'actif net de Transition SA, évalué à 52,6 millions d'euros, composé d'actifs courants à hauteur de 208 millions d'euros et de passifs courants à hauteur de 155,3 millions d'euros. Les actifs courants sont essentiellement constitués du compte séquestre d'un montant de 206,6 millions d'euros. Les passifs courants sont essentiellement constitués des demandes de rachat des actionnaires titulaires d'actions de préférence de catégorie B à hauteur de 152,5 millions d'euros. Le compte séquestre a été libéré le 29 septembre 2023 afin de rembourser les actionnaires sortants. Le remboursement des actionnaires sortants a eu lieu le 5 octobre 2023.

| Actifs et passifs acquis (en milliers d'euros) | Juste valeur |
|---|---------------------|
| Autres actifs courants | 192 |
| Trésorerie bloquée | 206 578 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 202 |
| Actifs courants | 207 972 |
| Dettes fournisseurs | 618 |
| Dettes financières brutes courantes | 154 717 |
| <i>Dont rachat des actions</i> | 152 467 |
| Autres dettes financières | 2 250 |
| Autres dettes courantes | 25 |
| Passifs courants | 155 360 |
| ACTIF NET ACQUIS | 52 612 |

Détermination du coût d'accès au marché

La différence entre la juste valeur des actions réputées émises et la valeur de l'actif net de Transition SA représente le coût d'accès au marché dont ont bénéficié les anciens actionnaires

d'Arverne Group SAS. Ce coût d'accès au marché, d'un montant de 54,1 millions d'euros, est reconnu en charge opérationnelle non courante (Note 6.6) au compte de résultat consolidé et est reflété dans la variation des capitaux propres de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

En milliers d'euros

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Actif net acquis | 52 612 |
| Augmentation de capital | 106 714 |
| Coût d'accès au marché | (54 102) |

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à l'émission d'actions dans le cadre de la fusion, soit un total de 3,87 millions d'euros net d'impôt, ont été déduits des capitaux propres. Les coûts de transaction attribuables à l'admission des actions dans le cadre du rapprochement d'entreprises, soit un total de 6,84 millions d'euros, sont comptabilisés en résultat opérationnel en « Autres charges opérationnelles non courantes ».

Résultat intermédiaire

Le résultat intermédiaire de Transition SA, constaté entre le 1^{er} janvier 2023 et la date effective de la fusion, soit une perte de 108,6 milliers d'euros a été imputé sur les capitaux propres du Groupe.

5.3 Regroupement d'entreprises

5.3.1 Acquisition de 2gré

Début février 2023, le tribunal de commerce d'Agen a validé l'acquisition par Arverne Group SAS de 100% des titres de la société Georhin (renommée 2gré post-acquisition) à la société Compagnie des Châteaux. La société 2gré est la société mère d'un groupe comprenant 12 filiales détenues à 100% : Geoven, Geoven Production, Fongecom, Geoeck, Geoeck Production, Geoven Électricité, Geoval, Geolons, Geohurt, Geovis, Geoforon, Geohurt Production.

Le jugement du tribunal de commerce d'Agen ayant acté l'acquisition par Arverne Group SAS de la société 2gré prévoyait :

- un prix de cession pour 1 euro ;
- une réduction des dettes financières conservées de 44,5 millions d'euros, hors effet des éventuels compléments de prix ;
- la cession par la Compagnie des Châteaux d'un compte courant de 54 millions d'euros pour 1 euro. Ce compte courant a été incorporé au capital de 2gré le 14 décembre 2023 conformément au plan de sauvegarde ;
- des compléments de prix conditionnels au bénéfice des établissements financiers et de la Compagnie des Châteaux.

Les activités du groupe 2gré sont principalement constituées de :

- cinq permis exclusifs de recherche en cours de validité :
 - Strasbourg,
 - Val de Drôme,
 - Cézallier,
 - Riom-Clermont Métropole,
 - Pau-Tarbes ;

- la centrale de Vendenheim actuellement à l'arrêt. À ce jour et à la date d'acquisition, la meilleure estimation de la Société est l'absence de perspective sur un redémarrage de la centrale de Vendenheim compte tenu des risques sous-jacents.

Grâce à cette acquisition, le Groupe se positionne comme le futur leader français dans les domaines de la géothermie profonde et de la géothermie de surface et détient dès lors 5 titres miniers valides et 4 permis exclusifs de recherche (PER) en instruction situés dans trois régions différentes (Nouvelle Aquitaine, Auvergne-Rhône-Alpes, Grand Est), soit plus de 2 000 km² sur lesquels des travaux ont été engagés.

5.3.2 Traitement dans les comptes consolidés

Cette acquisition a été analysée comme répondant aux critères d'un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, l'ensemble repris incluant les processus (outils d'analyse de modélisation du sous-sol et de mesures sismiques, et des données géologiques et sismiques associées) et les compétences techniques indispensables à l'instruction et la valorisation des permis exclusifs de recherche.

La prise de contrôle des activités de 2gré au 13 mars 2023 a conduit le Groupe, conformément à la norme IFRS 3, à comptabiliser les actifs et passifs identifiables de 2gré à leur juste valeur à la date d'acquisition. Ces valorisations ont été déterminées provisoirement,

le Groupe disposant de 12 mois pour finaliser l'affectation du prix d'acquisition.

Les travaux réalisés par le Groupe dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition tiennent compte des dispositions fixées par le tribunal de commerce d'Agen et se traduisent dans les comptes consolidés du Groupe par la constatation d'un *badwill* provisoire évalué à 6 496 milliers d'euros principalement attribuable à la mise à la juste valeur des dettes financières et comptabilisé en « Autres produits opérationnels non courants » au 31 décembre 2023 (Note 6.6).

5.3.3 Détermination du bilan d'ouverture

Le bilan d'ouverture à la date d'acquisition se présente comme suit :

| En milliers d'euros | Total |
|---|----------------|
| Contrepartie transférée | 1 506 |
| Immobilisations incorporelles | 29 091 |
| Immobilisations corporelles | 696 |
| Autres actifs non courants | 116 |
| Stocks | 413 |
| Créances clients | 127 |
| Autres actifs courants | 6 404 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 167 |
| Dettes financières | (12 734) |
| Dettes d'impôts différés | (5 248) |
| Provisions | (1 719) |
| Passif au titre des avantages du personnel | (4) |
| Dettes fournisseurs | (865) |
| Autres passifs courants | (8 441) |
| Juste valeur des actifs nets identifiables | 8 002 |
| Badwill | (6 496) |

Contrepartie transférée

Le prix d'acquisition des titres est fixé à 1 euro. En sus, il existe deux compléments de prix.

Un premier complément de prix de 1,62 million d'euros est payable au démarrage du premier puits de forage, survenant en exécution de tout permis géothermie ou lithium exploité par Arverne Group ou toute société détenue directement ou indirectement par Arverne Group. Ce complément de prix étant considéré comme très probable, il a été intégré dans le prix d'acquisition sur la base de juste valeur évaluée au coût amorti, soit 1 506 milliers d'euros.

Le second complément de prix est conditionné au redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027 et est calculé sur le *free cash flow* (flux de trésorerie) qui serait généré par l'exploitation de la centrale, pendant une durée maximale de 10 ans et dans la limite de 23,8 millions d'euros. Le versement de ce complément de prix est cumulativement subordonné (i) au remboursement des fonds investis dans le projet par Arverne Group ainsi que de nouvelles dettes bancaires qui pourraient être souscrites, et ce dans la limite de 1 million d'euros par an, (ii) au paiement préalable des sommes dues aux créanciers des procédures de sauvegarde des sociétés 2gré et Geoven. Ce complément de prix n'a pas été pris en compte dans le prix d'acquisition compte tenu de l'absence de perspective sur un redémarrage de la centrale avant cette date.

Juste valeur des actifs repris

Les actifs du groupe 2gré, au moment de l'acquisition, sont principalement des immobilisations incorporelles constituées de cinq permis exclusifs de recherche (PER) à Strasbourg, Pau-Tarbes, Val de Drôme, Cezallier et Riom. L'évaluation de la juste valeur de ces PER est basée sur un calcul des coûts de reconstitution comme le veut la pratique de marché pour ce type d'actifs. Le permis dit « des Sources », détenu et développé par la filiale Lithium de France, a servi d'analogie pour établir ces coûts de reconstitution. Il en ressort que la juste valeur du portefeuille de permis du groupe 2gré est de 29,1 millions d'euros.

Les immobilisations corporelles du groupe 2gré intègrent la centrale de géothermie de Vendenheim dépréciée en totalité compte tenu de l'hypothèse sous-jacente relative au non-redémarrage de la centrale de Vendenheim, retenu dans le PPA. Les seuls actifs corporels n'ayant pas été totalement dépréciés correspondent au stock de matériels.

Juste valeur des dettes financières

Les dettes financières du groupe 2gré, d'une valeur initiale de 62 millions d'euros, ont été comptabilisées à leur juste valeur pour un montant de 12,7 millions d'euros, conformément au plan de sauvegarde en tenant compte du rééchelonnement des dettes selon les dispositions du plan de sauvegarde.

Par ailleurs, les compléments de prix pour le rachat de la dette bancaire d'une valeur totale de 37,9 millions d'euros et contractuellement conditionnés au redémarrage de la centrale de Vendenheim avant le 31 décembre 2027 n'ont pas été comptabilisés compte tenu de l'absence de perspective sur le redémarrage de la centrale.

Juste valeur des autres actifs et autres passifs

La société a estimé une provision de 505 milliers d'euros à la date d'acquisition correspondant principalement à des litiges fournisseurs en cours d'instruction. Enfin, une provision pour l'abandon des puits a également été enregistrée pour un montant de 1 214 milliers d'euros.

Les autres actifs/passifs courants correspondent principalement à des créances/dettes de TVA. Par ailleurs, les dettes fiscales et sociales ont été estimées à leur juste valeur en tenant compte des dispositions du plan de sauvegarde.

Fiscalité différée

Les impôts différés passifs correspondent à l'effet d'impôts des ajustements de juste valeur, ainsi qu'à la reconnaissance d'un impôt différé actif de 1 437 milliers d'euros sur les déficits reportables acquis à 2gré.

5.4 Participations ne donnant pas le contrôle

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

En mars 2023, Lithium de France annonce la finalisation avec succès de sa série B pour un montant de 44 millions d'euros. L'augmentation de capital a été souscrite par ses principaux actionnaires, au premier rang desquels Arverne Group SAS (à hauteur de 20 millions d'euros) et Equinor Ventures, ainsi que par un

nouvel investisseur, Norsk Hydro, leader industriel de l'énergie et de l'aluminium.

Le tableau suivant résume l'information relative à Lithium de France ayant des participations significatives ne donnant pas le contrôle après éliminations intragroupe :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 |
|--|----------------|
| Pourcentage des participations ne donnant pas le contrôle | 37,44 % |
| Actifs non courants | 12 300 |
| Actifs courants | 36 038 |
| Passifs non courants | (2 582) |
| Passifs courants | (7 439) |
| Actifs nets | 38 317 |
| Quote-part ne donnant pas le contrôle | 14 346 |
| Actifs nets attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle | 14 346 |
| Produits | 6 |
| Résultat net | (4 759) |
| Autres éléments du résultat global | |
| Résultat global total | (4 759) |
| Résultat net affecté aux participations ne donnant pas le contrôle | (1 782) |
| Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles | (5 718) |
| Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement | (7 405) |
| Flux de trésorerie liés aux activités de financement (dividendes versés aux participations ne donnant pas le contrôle) | 44 485 |
| Augmentation (diminution) nette de trésorerie et équivalents de trésorerie | 31 362 |

Les variations du pourcentage d'intérêt de Lithium de France détenu par Arverne Group résultent de l'augmentation de capital de série B de Lithium de France, par l'émission de 1 227 679 actions ordinaires de série B (Tranches 1 et 2), et par la remontée de certains actionnaires minoritaires au capital d'Arverne Group. Par ailleurs 1 227 679 BSA B ont été émis (Note 14).

Les augmentations de capital intervenues sur Lithium de France en 2023 se traduisent par une augmentation de la part Groupe des

capitaux propres à hauteur de 7,7 millions d'euros et des participations ne donnant pas le contrôle à hauteur de 16,6 millions d'euros, soit un total de 24,3 millions d'euros. Les frais d'augmentation de capital pour un montant de 500 milliers d'euros ont été imputés sur les capitaux propres.

Le 30 septembre 2023, à la suite de la Tranche 2 de la série B, Arverne Group détient 62,6 % du capital de Lithium de France.

5.5 Activité cédée

À la suite d'une décision de l'Associé Unique en date du 31 janvier 2023, l'intégralité des titres de la société Arverne Drilling a été cédée par Arverne Group SAS à un tiers au titre d'un accord d'achat d'actions, le *Share Purchase Agreement (SPA)*. Le prix de cession a été fixé à 5 millions d'euros et le résultat de la cession est comptabilisé dans états financiers consolidés, en autres produits opérationnels non courants, pour un montant de 6,9 millions d'euros (Note 6.6).

Cession actifs nets

| | |
|--|--------------|
| + Prix de cession | 5 000 |
| - Valeur des capitaux propres en date de cession | (1 939) |
| TOTAL RÉSULTAT DE CESSION | 6 939 |

Le crédit vendeur d'un montant de 2,9 millions d'euros, contracté par Arverne Group auprès d'Entrepose Group dans le cadre de l'acquisition d'Arverne Drilling, a été soldé en totalité par un

décaissement de 1,2 millions d'euros à titre de paiement du prix de base des actions, le solde de 1,7 million d'euros ayant été constaté en réduction du prix d'acquisition initial des titres d'Arverne Drilling.

5.6 Entités mises en équivalence

Les intérêts du Groupe dans des entités mises en équivalence comprennent des intérêts dans des coentreprises et une entreprise associée.

Selon IFRS 11, une coentreprise est un partenariat conférant au Groupe le contrôle conjoint, selon lequel il a des droits sur les actifs nets du partenariat et non des droits sur ses actifs et des obligations à assumer au titre de ses passifs.

Selon IAS 28, une entreprise associée est une entité dans laquelle le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle ou le contrôle conjoint.

Selon IAS 28, les intérêts du Groupe dans une coentreprise et dans une entreprise associée sont comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence. Ils sont comptabilisés initialement au coût qui inclut les coûts de transaction. Après la comptabilisation initiale, les états financiers du Groupe incluent la quote-part du Groupe dans le résultat et les autres éléments du résultat global de l'entreprise mise en équivalence, jusqu'à la date à laquelle le contrôle conjoint ou l'influence notable prend fin.

Les gains découlant des transactions avec l'entreprise mise en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Lorsque la coentreprise subit des pertes, la valeur comptable de la participation est au maximum ramenée à une valeur nulle. Dans ce cadre, la valeur comptable de la participation correspond à celle des titres ainsi qu'aux autres intérêts à long terme faisant en substance partie de l'investissement net du Groupe dans l'entreprise mise en équivalence, *i.e.* aux prêts dont le règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible. Toute perte supplémentaire n'est comptabilisée au passif du Groupe que dans la limite de son obligation à financer les pertes ou de ses paiements effectués pour le compte de l'entreprise mise en équivalence. Il est considéré que le Groupe Arverne n'a pas une telle obligation vis-à-vis de ses entreprises mises en équivalence.

Au 31 décembre 2023, la valeur comptable des participations dans les entités mises en équivalence du Groupe est nulle, dans la mesure où celles-ci présentent des capitaux propres négatifs à chaque clôture considérée.

Le Groupe n'a pas comptabilisé les pertes relatives à ses intérêts dans les entités mises en équivalence et dans les co-entreprises dans la mesure où le Groupe n'a aucune obligation de contribuer à ces pertes.

5.6.1 Coentreprise

La société DrillHeat a été créée en mars 2022, avec principalement pour objet la réalisation de prestations de services de forage de géothermie destinée à une clientèle ayant des besoins thermiques de production de chaud et de froid décarbonée.

| Dénomination sociale | Pays | Activité | 31/12/2023 |
|----------------------|--------|----------|------------|
| DrillHeat | France | Forage | 50,00 % |

Le tableau suivant résume les informations financières de DrillHeat telles que publiées dans ses propres états financiers. Il réconcilie en outre les informations financières résumées et la valeur comptable de la participation du Groupe dans cette société :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|---------------|
| Pourcentage de détention des titres | 50,0 % | 50,0 % |
| Actifs non courants | 3 394 | 3 064 |
| Actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 326 | 640 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 873 | 357 |
| Passifs non courants | (736) | (657) |
| Passifs courants | (9 153) | (3 911) |
| Actifs nets (100 %) | (3 295) | (507) |
| Actifs nets attribuables au Groupe | (1 648) | (253) |
| Pertes non comptabilisées cumulées | 1 648 | 253 |
| Valeur des titres mis en équivalence | 0 | 0 |

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 3 713 | 414 |
| Charges opérationnelles | (6 097) | (1 474) |
| Résultat opérationnel | (2 384) | (1 059) |
| Résultat financier | (399) | (51) |
| Impôt sur le résultat | (1) | 33 |
| Résultat net | (2 789) | (1 079) |
| Autres éléments du résultat global | - | - |
| Résultat global (100 %) | (2 789) | (1 079) |
| Quote-part du Groupe dans le résultat global de DrillHeat | (1 394) | (539) |
| Valeur des titres | - | 286 |
| Pertes non comptabilisées | (1 394) | (253) |

Les transactions de la société DrillHeat sont principalement liées à des chantiers de forage de sondes (géothermie de minime importance).

Les transactions entre le Groupe et sa coentreprise sont les suivantes :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|------------------------------|------------|------------|
| Prêt/compte courant | 902 | - |
| Créances clients | 55 | 9 |
| Chiffre d'affaires | 130 | 624 |
| Charges opérationnelles | - | 304 |
| Produits/charges financières | 27 | - |

Les transactions réalisées entre DrillHeat et Arverne Group correspondent à des *management fees* facturés par Arverne Group et à des refacturations à DrillHeat de prestations opérationnelles réalisées par Arverne Drilling Services dans le cadre de contrats de forage.

Le développement de DrillHeat et le démarrage de son activité se déroulent de manière conforme aux plans d'affaires. Dans ce contexte, le Groupe n'a pas identifié d'indice que ce compte courant ne serait pas recouvrable dans un délai raisonnable.

5.6.2 Entreprises associées

Les entreprises associées au sein du Groupe sont les suivantes :

| Dénomination sociale | Pays | Activité | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------------|--------|----------|------------|------------|
| AR Worldwide | France | Études | 49,00 % | 49,00 % |
| Arverne Resources Caucasus | France | Études | 14,70 % | 14,70 % |

Le Groupe détient 30 % des droits de vote de la société Arverne Resources Caucasus et exerce une influence notable sur cette dernière.

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|--------------|
| Actifs non courants | 1 | 2 |
| Actifs courants | 167 | 143 |
| Passifs non courants | (31) | (31) |
| Passifs courants | (566) | (564) |
| Actifs nets (100 %) | (429) | (450) |
| Actifs nets attribuables au Groupe | (102) | (119) |
| Pertes non comptabilisées cumulées | 102 | 119 |
| Valeur des titres mis en équivalence | (0) | (0) |

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|--------------|
| Produits | - | 6 |
| Résultat après impôt des activités poursuivies | 20 | (260) |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Résultat global (100 %) | 20 | (260) |
| Quote-part du Groupe dans le résultat global des entreprises associées | 17 | (98) |
| Résultat de dilution sur augmentation de capital non souscrit par le Groupe | - | (21) |
| Pertes non comptabilisées | 17 | (119) |

Note 6 Données opérationnelles

6.1 Information sectorielle

Selon IFRS 8, un secteur opérationnel est une composante d'une entreprise :

- qui s'engage dans des activités susceptibles de lui faire percevoir des produits et supporter des charges,
- dont les résultats opérationnels sont régulièrement suivis par le principal décideur opérationnel,
- pour laquelle des informations financières distinctes sont disponibles.

Le principal décideur opérationnel du Groupe correspond aux membres du Comité Exécutif que sont l'ensemble des N-1 de la direction générale d'Arverne Group.

Le Groupe comprend les secteurs opérationnels suivants :

- activités de forage de puits géothermiques ;
- activités de production de chaleur géothermale ;
- activités d'extraction, transformation et distribution de lithium ;
- activités Siège et fonctions supports.

L'EBITDA courant de chaque secteur est utilisé dans l'évaluation de la performance car le Comité Exécutif juge que cette information est la plus pertinente pour comprendre les résultats de chaque secteur par rapport à ceux d'autres entités intervenant dans ces activités.

L'EBITDA courant est calculé à partir du résultat opérationnel courant duquel sont retraitées les dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation. L'EBITDA courant exclut donc les autres produits et charges non courants.

Les autres éléments du compte de résultat, en particulier les produits et charges financières ainsi que l'impôt sur le résultat ne sont pas suivis segment par segment et sont réputés concerner le Groupe dans son ensemble et de façon indistincte.

| 31/12/2023 | Forage | Extraction et distribution de lithium | Géothermie | Siège et fonctions supports | Total |
|---|-----------------|---------------------------------------|---------------|-----------------------------|-----------------|
| Chiffre d'affaires | 9 850 | 7 | 124 | 1 525 | 11 506 |
| Chiffre d'affaires inter-secteurs | (15) | (2) | (24) | (1 374) | (1 414) |
| Chiffre d'affaires net | 9 835 | 6 | 100 | 152 | 10 092 |
| Autres produits de l'activité | 576 | 176 | 403 | 86 | 1 241 |
| Production immobilisée | 1 789 | 882 | 101 | 69 | 2 841 |
| Achats consommés | (572) | (0) | (1) | - | (574) |
| Charges externes | (4 679) | (1 839) | (656) | (3 662) | (10 836) |
| Charges de personnel | (5 332) | (4 062) | (573) | (3 143) | (13 110) |
| Impôts et taxes | (190) | (31) | (15) | (56) | (292) |
| Dotations aux amortissements | (1 588) | (102) | (129) | (80) | (1 898) |
| Autres charges d'exploitation | (95) | (419) | (69) | (707) | (1 291) |
| Résultat opérationnel courant | (255) | (5 390) | (839) | (7 342) | (13 826) |
| • Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation | 1 588 | 102 | 129 | 80 | 1 898 |
| Résultat opérationnel avant amortissements | 1 332 | (5 288) | (710) | (7 261) | (11 928) |
| Total actifs non courants | 13 945 | (22 844) | | 42 915 | 62 205 |
| Total actifs courants | 5 436 | 36 096 | | 110 795 | 159 892 |
| Total actifs | 19 381 | 13 252 | 35 754 | 153 710 | 222 097 |
| Total passifs | 17 566 | 10 079 | 30 481 | (14 467) | 43 659 |
| Dépenses d'investissement | (13 108) | (7 914) | - | (171) | (21 505) |

Sur l'exercice 2023, le chiffre d'affaires est principalement issu des activités de forage (97,5 %) d'Arverne Drilling Services.

Le chiffre d'affaires inter-secteurs concerne les *managements fees* refacturés entre le Groupe et ses filiales.

À titre de comparaison, les informations sectorielles de l'exercice précédent sont les suivantes :

| 31/12/2022 | Forage | Extraction et distribution de lithium | Siège et fonctions supports | Total |
|---|----------------|---------------------------------------|-----------------------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 10 403 | 59 | 934 | 11 397 |
| Chiffre d'affaires inter-secteurs | | (48) | (632) | (680) |
| Chiffre d'affaires net | 10 403 | 11 | 302 | 10 717 |
| Autres produits de l'activité | 37 | 3 | 4 | 45 |
| Production immobilisée | 380 | 581 | | 961 |
| Achats consommés | (777) | 3 | | (774) |
| Charges externes | (4 226) | (611) | (657) | (5 494) |
| Charges de personnel | (4 208) | (1 216) | (362) | (5 786) |
| Taxes | (191) | (11) | (5) | (207) |
| Amortissements des immobilisations et droits d'utilisation | (1 864) | (70) | (34) | (1 968) |
| Autres charges d'exploitation | (626) | (165) | 632 | (160) |
| Résultat opérationnel courant | (1 072) | (1 475) | (120) | (2 667) |
| • Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations et droits d'utilisation | 1 864 | 70 | 34 | 1 968 |
| EBITDA courant | 792 | (1 405) | (86) | (699) |
| Total actifs non courants | 4 264 | 4 477 | 2 500 | 11 241 |
| Total actifs courants | (4) | 3 741 | 549 | 4 286 |
| Actifs destinés à être cédés | 5 175 | | | 5 175 |
| Actifs sectoriels | 9 435 | 8 218 | 3 048 | 20 701 |
| Passifs sectoriels | 8 296 | 14 939 | 2 362 | 25 597 |
| Dépenses d'investissement | (1 024) | (4 068) | (57) | (5 148) |

Information géographique :

L'ensemble des activités et actifs du Groupe sont situés en France.

6.2 Chiffre d'affaires

Conformément à IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients », le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque chaque obligation de performance est satisfaite, à savoir lorsque le contrôle du bien ou du service est transféré au client pour le montant qu'il s'attend à recevoir.

Le chiffre d'affaires du Groupe est essentiellement constitué des produits issus des différents contrats conclus par la société Arverne Drilling Services, qui propose des contrats de forage et des contrats d'entretien de puits.

Ces contrats comprennent les prestations suivantes :

- mobilisation sur site : transport, montage et préparation de l'appareil de forage (mise en conformité, essais), la préparation des ouvrages provisoires sur site ;
- réalisation de travaux de forage ou d'entretien selon le cahier des charges défini par le client. Dans le cas des contrats de forage, cette étape peut inclure la fourniture d'équipements et de consommables et la réalisation de travaux et de prestations logistiques pour lesquels la société Arverne Drilling Services peut faire appel à des sous-traitants ;
- démobilisation : démontage de l'appareil de forage, remise en état du site.

Le chiffre d'affaires est ainsi essentiellement constitué des prestations distinctes suivantes :

- mise à disposition d'une machine de forage (*rig*) : cette prestation remplit la définition d'une composante locative selon IFRS 16 ;
- mise à disposition d'une main-d'œuvre qualifiée pour faire fonctionner les *rigs* et réaliser les travaux connexes prévus au contrat, pour l'ensemble desquels le Groupe fournit un service d'intégration significatif : ces prestations constituent une composante service distincte de la composante locative et entrant dans le champ d'IFRS 15 ;
- activités de mobilisation et démobilisation : ces prestations ne sont pas considérées comme des composantes services distinctes de la location du *rig*, dans la mesure où elles ne transfèrent pas le contrôle d'un bien ou service au client final.

Les prix de transaction sont fixes sous réserve de remises calculées selon le budget de facturation prévisionnel et de bonus de performance et/ou indexés sur le prix de matières premières facturés en fin de contrat.

Il n'y a pas de problématique significative d'allocation de prix entre la composante locative (mise à disposition du *rig*) et la composante service dans la mesure où leur rythme de comptabilisation est globalement similaire. Le chiffre d'affaires alloué contractuellement aux activités de mobilisation et de démobilisation est alloué à la composante locative et à la composante service, ces prestations n'étant pas distinctes :

- le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires au titre de la composante locative de façon linéaire (location simple selon IFRS 16) ;
- le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires au titre de la composante service à l'avancement. L'avancement des contrats est mesuré en nombre de jours par rapport au nombre de jours total prévisionnel du chantier.

Dans le cas où le Groupe fait appel à des sous-traitants dans le cadre de contrats de forage, il agit en tant qu'entrepreneur principal, les services devant être fournis par le sous-traitant sont définis et dirigés par Arverne Drilling Services. De plus, le prix de vente final est négocié par le Groupe, qui supporte contractuellement la responsabilité première de la réalisation de la prestation.

Le Groupe facture à ses clients le plus souvent suivant un rythme mensuel les prestations réalisées. Par conséquent, aucun actif ou passif de contrat significatif n'est reconnu au 31 décembre 2023.

Les coûts d'obtention de contrats ne sont pas significatifs.

À la clôture, une attention particulière est portée sur les contrats démarrés au cours de l'exercice et qui se poursuivent sur un autre exercice.

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2023, le montant du chiffre d'affaires d'Arverne Group est de 10,1 millions d'euros dont 51 % relevant d'IFRS 16 et 49 % d'IFRS 15.

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | IFRS 15 | IFRS 16 | 31/12/2022 | IFRS 15 | IFRS 16 |
|---|---------------|--------------|--------------|---------------|--------------|--------------|
| Arverne Group | 152 | 152 | - | 302 | 302 | - |
| Arverne Drilling Services (incl. Arverne Drilling) | 9 835 | 4 711 | 5 124 | 10 403 | 3 404 | 7 000 |
| Groupe 2gré | 100 | 100 | - | - | - | - |
| Lithium de France | 6 | 6 | - | 11 | 11 | - |
| Chiffre d'affaires | 10 092 | 4 968 | 5 124 | 10 717 | 3 717 | 7 000 |
| % Chiffre d'affaires total | | 49 % | 51 % | | 35 % | 65 % |

Par comparaison, la composante IFRS 16 sur l'exercice clos au 31 décembre 2022 représentait 65 % du chiffre d'affaires. Cette variation s'explique essentiellement par la diminution du nombre de jours d'opération sur l'exercice 2023.

Principaux clients

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, le principal client du Groupe est un acteur industriel de premier plan dans le domaine du stockage de gaz, avec lequel le Groupe a conclu en 2021 un contrat-cadre. Le chiffre d'affaires 2023, réalisé au titre des contrats d'entretien de puits avec ce client, représente 78 % du chiffre d'affaires de l'exercice contre 80 % en 2022.

Sur l'exercice clos le 31 décembre 2023, aucun autre client ne représente plus de 10 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

Carnet de commandes

Aucun contrat client n'est conclu avec des engagements fixes au-delà d'une période d'un an. Ainsi, aucune information n'est donc fournie au titre du « carnet de commandes » tel que défini par IFRS 15 et correspondant à la somme des prestations non actualisées restant à exécuter à la date de clôture dans le cadre de contrats clients.

6.3 Autres produits et production immobilisée

Les subventions publiques d'exploitation qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat en « Autres produits » sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées.

Les subventions publiques d'investissement sont comptabilisées initialement à la juste valeur en produits différés s'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions qui leur sont attachées. Elles sont ensuite comptabilisées en résultat, en autres produits, de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif afférent.

Le crédit d'impôt recherche (« CIR ») est traité comme une subvention publique par analogie. Il est ainsi comptabilisé comme :

- une subvention d'investissement pour la partie qui compense des charges activées en frais de développement ;
- une subvention d'exploitation pour la partie des dépenses de recherche qui ne sont pas activées ;
- les autres produits incluent également les gains nets sur cessions d'immobilisations.

Les autres produits se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---------------------------------------|--------------|------------|
| Subventions | 144 | 29 |
| Subventions | 144 | 29 |
| Résultat de cession d'immobilisations | 768 | - |
| Autres produits divers | 329 | 15 |
| Autres produits | 1 098 | 15 |
| AUTRES PRODUITS DE L'ACTIVITÉ | 1 241 | 45 |
| Production immobilisée | 2 841 | 961 |
| PRODUCTION IMMOBILISÉE | 2 841 | 961 |

Les autres produits de l'activité d'un montant de 1,24 million d'euros au 31 décembre 2023 correspondent à (i) des subventions d'exploitation obtenues sur Lithium de France, (ii) des cessions d'immobilisation sur Arverne Drilling, Arverne Drilling Services et Fongecom, et (iii) des autres produits divers correspondant majoritairement à des reprises de provision non utilisées sur les différentes entités du groupe.

La production immobilisée d'un montant de 2,84 millions d'euros correspond principalement à des charges immobilisées pour :

- la remise en état et/ou le démarrage de plusieurs rigs de forage sur Arverne Drilling Services ;
- le développement de l'activité de forage de grande profondeur ;
- l'investissement pour la préparation de la campagne de forage sur Lithium de France et, plus largement, pour la poursuite des travaux de développement des PER sur cette société ainsi que sur 2gré dans une moindre proportion.

6.4 Charges opérationnelles

6.4.1 Charges externes et achats consommés

Les charges externes se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-----------------|----------------|
| Achats consommés | (574) | (774) |
| Travaux sous-traités | (1 317) | (1 579) |
| Locations et charges locatives | (541) | (309) |
| Honoraires | (3 312) | (703) |
| Autres charges externes | (910) | (747) |
| <i>Dont personnel intérimaires</i> | <i>(368)</i> | <i>(526)</i> |
| Sous-traitance Transport | (1 134) | (749) |
| Études et recherches | (884) | 30 |
| Achats non stockés de matières et fournitures | (354) | (244) |
| Entretiens et réparations | (121) | (128) |
| Primes d'assurance | (1 057) | (340) |
| Déplacements, missions | (811) | (466) |
| Services bancaires | (72) | (47) |
| Divers | (321) | (213) |
| Charges externes | (10 836) | (5 494) |
| CHARGES EXTERNES ET ACHATS CONSOMMÉS | (11 409) | (6 268) |

La variation du poste d'honoraires s'explique par le nombre important d'opérations effectuées sur l'année ayant nécessité l'accompagnement de cabinets spécialisés (série B Lithium de France et acquisition du groupe 2gré).

La variation du montant des Études et recherches reflète l'augmentation de l'activité sur la société Lithium de France notamment sur le développement de ses permis exclusifs de recherche et de son procédé d'extraction de lithium.

La variation du montant des primes d'assurance correspond principalement à l'entrée de périmètre du groupe 2gré intégrant ses propres assurances, ainsi qu'à l'assurance responsabilité civile des mandataires sociaux contractée par Arverne Group conforme aux standards de société cotée et intégrant l'assurance des membres du Conseil d'Administration.

Les autres variations s'expliquent par l'augmentation de l'activité des différentes sociétés du Groupe.

6.4.2 Autres charges d'exploitation

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---------------------------------------|----------------|--------------|
| Résultat de cession d'immobilisations | - | (126) |
| Autres charges | (1 291) | (34) |
| AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION | (1 291) | (160) |

Les autres charges correspondent d'une part à la mise au rebut d'immobilisations pour un montant de 406 milliers d'euros et,

d'autre part, aux provisions pour litiges à hauteur de 488 milliers d'euros (Note 12).

6.5 Personnel et effectifs

6.5.1 Effectifs

Les effectifs correspondent aux effectifs moyens de la période comprenant les CDD et CDI en équivalents temps plein du Groupe. Ils se présentent comme suit :

| En équivalent temps plein | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Cadres | 48 | 21 |
| Non-cadres | 67 | 60 |
| EFFECTIF MOYEN SUR L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE | 115 | 80 |

L'évolution des effectifs correspond à l'évolution du groupe avec une augmentation proportionnelle entre les filiales Lithium de France, 2gré et Arverne Drilling Services.

6.5.2 Charges de personnel

Les charges de personnel sont comptabilisées au fur et à mesure des services rendus. Elles se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-----------------|----------------|
| Rémunérations du personnel | (7 954) | (4 114) |
| Charges de sécurité sociale et de prévoyance | (2 440) | (1 644) |
| Autres charges de personnel (dont intéressement) | (75) | (28) |
| Charges de « stock-options » et actions gratuites | (2 642) | - |
| CHARGES DE PERSONNEL | (13 110) | (5 786) |

L'évolution des charges de personnel est en ligne avec l'augmentation des effectifs ainsi qu'avec la structuration de la gouvernance du Groupe avec la constitution (i) du Comité Exécutif d'Arverne Group, (ii) de son Conseil d'Administration et (iii) le renforcement des directions générales de filiales (Note 6.5.5).

Sur l'exercice 2023, deux plans d'attribution gratuite d'actions (AGA) ont été votés (Note 6.5.3). Le montant comptabilisé sur l'exercice 2023, au titre des services rendus, s'élève à 2,6 millions d'euros.

6.5.3 Attribution gratuite d'actions

Des plans d'attribution gratuite d'actions émis ou à émettre sont accordés au sein du Groupe, aux salariés, à certaines catégories de salariés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et aux mandataires sociaux. L'attribution gratuite de ces actions est soumise à des conditions de présence et de performance qui sont fonction des plans d'attribution gratuite d'actions (ci-dessous « AGA »).

L'avantage octroyé aux salariés en contrepartie des services rendus est comptabilisé en charge de personnel au fur et à mesure des services rendus. Ces charges sont étalées linéairement sur la durée des plans.

Ces plans ont été qualifiés d'*equity-settled plan* ou « paiement fondé sur des actions réglées en instruments de capitaux propres ». La juste valeur de l'avantage, déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondé sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est comptabilisée en charges, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies, de telle sorte que le montant comptabilisé *in fine* est basé sur le nombre réel de droits qui remplissent les conditions de service et les conditions de performance hors marché à la date d'acquisition.

Plans d'attribution gratuite d'actions d'Arverne Group

| | Arverne Group AGA 2023 – plan 1 | Arverne Group AGA 2023 – plan 2 |
|---|------------------------------------|------------------------------------|
| Date de délégation par l'Assemblée Générale | 29/06/2023 | 14/09/2023 |
| Date de subdélégation par le Conseil d'Administration | non applicable | 19/09/2023 |
| Date d'attribution par décision du Président | 27/07/2023 | 19/09/2023 |
| Période d'acquisition | 3 ans | 2 ans |
| Date d'acquisition | 27/07/2026 | 19/09/2025 |
| Nombre d'actions gratuites accordé (retraité) | 841 054 | 13 100 |
| En cours au 1^{er} janvier 2023 | | |
| Accordé | 841 054 | 13 100 |
| Périmé | 0 | 0 |
| Définitivement acquis | 0 | 0 |
| En cours au 31 décembre 2023 | 841 054 | 13 100 |
| Prix unitaire de souscription (<i>en euros</i>) | 0,00 | 0,00 |
| Juste valeur unitaire en date d'octroi | 10,00 | 11,50 |

Les actions accordées gratuitement par Arverne Group dans le cadre du premier plan seront définitivement acquises à l'issue d'une période de trois ans à compter de leur attribution. L'attribution gratuite de ces actions est conditionnée à la présence continue dans le Groupe et à la réalisation de conditions de performances financières hors marché et extra-financières telles que la réalisation de la fusion avec la société Transition SA, l'atteinte d'un certain niveau de chiffre d'affaires ou la mise en place d'un Comité de Mission.

Les actions accordées gratuitement par Arverne Group dans le cadre du second plan seront définitivement acquises à l'issue d'une période de deux ans à compter de leur attribution sous condition de présence continue dans le Groupe.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée sur la base du cours de l'action en date d'attribution.

Plans d'attribution gratuite d'actions de Lithium de France

| | Lithium de France AGA 2022 | Lithium de France AGA 2023 |
|---|----------------------------|----------------------------|
| Date de délégation par l'Assemblée Générale | 31/10/2022 | 31/10/2022 |
| Date de subdélégation par le Conseil d'Administration | non applicable | non applicable |
| Date d'attribution par décision du Président | 26/01/2023 | 03/03/2023 |
| Période d'acquisition | 1 an | 2 ans |
| Date d'acquisition | 26/01/2024 | 24/02/2025 |
| Période de conservation | 1 an | 1 an |
| Date de cessibilité | 26/01/2025 | 24/02/2026 |
| Nombre d'actions gratuites accordé | 32 297 | 27 631 |
| En cours au 1^{er} janvier 2023 | | |
| Accordé | 32 297 | 27 631 |
| Périmé | 0 | 0 |
| Définitivement acquis | 0 | 0 |
| En cours au 31 décembre 2023 | 32 297 | 27 631 |
| Prix unitaire de souscription (en euros) | 0,00 | 0,00 |
| Juste valeur unitaire en date d'octroi | 25,40 | 25,40 |

Les actions accordées gratuitement par Lithium de France dans le cadre du plan 2022, seront définitivement acquises à l'issue de la période d'acquisition d'un an soit le 26 janvier 2024 sous réserve d'une présence continue dans le Groupe. Les actions attribuées gratuitement ne seront cessibles qu'à l'issue de la période de conservation fixée à un an, soit le 26 janvier 2025.

Les actions gratuites, accordées par Lithium de France dans le cadre du plan 2023, seront définitivement acquises à l'issue de la période

d'acquisition d'un an soit le 24 février 2025 sous réserve d'une présence continue dans le Groupe. Les actions attribuées gratuitement ne seront cessibles qu'à l'issue de la période de conservation fixée à un an, soit le 24 février 2026.

La juste valeur des actions attribuées gratuitement est déterminée sur la base de la juste valeur des actions de Lithium de France retenue lors de la levée de fonds de Lithium de France réalisée en deux temps et intervenue au cours de l'exercice.

6.5.4 Passif au titre des engagements liés au personnel

Avantages du personnel à court terme

Les avantages à court terme du personnel sont comptabilisés en charges lorsque le service correspondant est rendu. Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer s'il a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies du Groupe correspondent aux indemnités de départ à la retraite versées aux salariés en France.

L'obligation du Groupe au titre de ce régime est comptabilisée au passif et évaluée selon une méthode actuarielle qui tient compte du taux de rotation des salariés, de leur espérance de vie, du taux de progression des salaires et d'un taux d'actualisation. Le calcul est réalisé selon la méthode des unités de crédit projetées avec salaire de fin de carrière.

Il n'y a pas d'actif de régime.

Le coût des services est comptabilisé en charges de personnel. Il comprend le coût des services rendus au cours de la période, le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime, intégralement comptabilisé en résultat de la période au cours de laquelle il est intervenu, et les pertes et gains résultant des liquidations.

La charge d'intérêt, correspondant à l'effet de désactualisation des engagements, est comptabilisée en charges financières.

Les réévaluations du passif (écarts actuariels) sont comptabilisées en autres éléments non recyclables du résultat global.

La décision d'agenda finale de l'IFRS IC du 24 mai 2021 concernant l'attribution des avantages aux périodes de service a été prise en compte.

Régimes à cotisations définies

Les cotisations à payer à un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsque le service correspondant est rendu. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où un remboursement en trésorerie ou une diminution des paiements futurs est possible. Il s'agit du régime de retraite général de la Sécurité sociale et des régimes complémentaires.

Indemnité de départ à la retraite (IDR)

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la date de clôture sont les suivantes :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Taux d'actualisation | 3,17 % | 3,75 % |
| Taux d'augmentation des salaires | 6,00 % | 3,00 % |
| Turnover moyen | 42,90 % | 19,94 % |
| Âge de départ en retraite | 64 | 64 |
| Table de mortalité | INSEE 2019-2021 | INSEE 2018-2020 |

Le taux d'actualisation est déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées à long terme de première qualité de maturité équivalente à la durée des engagements évalués.

La variation de la valeur actualisée de l'obligation au titre des indemnités de départ à la retraite se présente de la façon suivante :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| SOLDE AU 1^{ER} JANVIER | 44 | 65 |
| Comptabilisés en résultat net | | |
| Coûts des services de l'année | (17) | (5) |
| Compris dans les autres éléments du résultat global | | |
| Perte (gain) liés à la réévaluation du passif (écart actuariel) | 30 | (16) |
| SOLDE AU 31 DÉCEMBRE | 58 | 44 |

Les charges sociales sur l'attribution gratuite d'actions pour un montant de 360 milliers d'euros sont incluses dans le passif au titre des engagements du personnel.

6.5.5 Rémunérations brutes allouées aux principaux dirigeants

Les rémunérations comptabilisées en charges pour les principaux dirigeants, correspondant aux membres du Comité Exécutif Arverne Group, aux directions générales des filiales et aux membres du Conseil d'Administration, sont les suivantes :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------|----------------|
| Salaires et traitements | (969) | (517) |
| Charges au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies | (377) | (228) |
| Honoraires versés | (535) | (455) |
| TOTAL | (1 881) | (1 200) |

Sur l'exercice 2023, les membres du Comité Exécutif étaient en majorité rémunérés par des honoraires sur le premier semestre (535 milliers d'euros), avant de devenir salariés en juillet 2023. D'autre part, la ligne « Salaires et traitements » inclut également la rémunération versée aux Administrateurs du Conseil d'Administration, d'abord de Transition SA jusqu'à l'ouverture puis au nouveau Conseil d'Administration d'Arverne Group SA à la suite de la fusion.

L'augmentation entre l'exercice clos au 31 décembre 2022 et celui clos au 31 décembre 2023 s'explique par la rémunération du Conseil d'Administration, absente en 2022, et par la création du Comité Exécutif sur Arverne Group ainsi que par la création d'une direction générale pour le groupe 2gré.

6.6 Produits et charges opérationnels non courants

| |
|--|
| Résultat opérationnel courant |
| Le résultat opérationnel courant est défini par différence entre le résultat opérationnel et les « Produits opérationnels non courants » et les « Charges opérationnelles non courantes ». |
| Résultat opérationnel non courant |
| Le résultat opérationnel non courant correspond à la différence entre le résultat opérationnel et le résultat opérationnel courant. |
| Produits et charges opérationnels non courants |
| Les produits et charges opérationnels non courants sont des éléments significatifs en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents. |

Les autres produits opérationnels non courants se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|------------|------------|
| Badwill relatif à l'acquisition du groupe 2gré | 6 496 | - |
| Résultat de cession de titres consolidés | 6 939 | - |

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|---------------|------------|
| AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS NON COURANTS | 13 435 | - |

Le *badwill* relatif à l'acquisition du groupe 2gré est décrit en Note 5.3.

Le résultat de cession de titres consolidés correspond à la cession des titres d'Arverne Drilling en date du 31 janvier 2023 et est décrit en Note 5.5.

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-----------------|------------|
| Coût de transaction | (6 837) | - |
| Coût d'accès au marché | (54 102) | - |
| AUTRES CHARGES OPÉRATIONNELLES NON COURANTES | (60 939) | - |

Les coûts de transaction correspondent aux charges attribuables à l'admission d'actions dans le cadre du rapprochement avec le SPAC Transition SA (Note 5.2).

Les coûts d'accès au marché représentent la différence entre la juste valeur des actions émises et la juste valeur de l'actif net apporté par Transition SA (Note 5.2). Il s'agit d'une charge sans incidence sur la trésorerie.

Note 7 Résultat financier

| |
|--|
| Pertes et gains de change |
| Les écarts de change sur l'ensemble des transactions en devises étrangères du Groupe sont comptabilisés en résultat financier. |
| Charges d'intérêts |
| Les charges provenant des intérêts sur emprunts, dettes financières et dettes de loyers sont comptabilisées selon la méthode du taux d'intérêt effectif. |
| Instruments dérivés |
| Le résultat financier inclut les variations de juste valeur des instruments dérivés comme expliqué en Note 14. |

Les produits financiers et charges financières du Groupe comprennent :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|--------------|--------------|
| Autres produits financiers | 4 933 | - |
| Coût de l'endettement financier brut | (807) | (125) |
| Produit de l'endettement financier net | 4 126 | (125) |
| Gains de change sur autres dettes et créances – Non réalisés | 1 | 7 |
| Produits nets/cession VMP | 62 | - |
| Variation de juste valeur (produit) | 2 629 | 936 |
| Autres produits financiers | - | 11 |
| Autres produits financiers | 2 691 | 954 |
| Pertes de change sur autres dettes et créances – Réalisées | (8) | (5) |
| Pertes sur équivalents de trésorerie | (8) | - |
| Variation de juste valeur (charge) | (212) | - |
| Autres charges financières | (44) | (13) |
| Autres charges financières | (272) | (18) |

Les autres produits financiers d'un montant de 4 933 milliers d'euros correspondent aux intérêts générés par des dépôts à terme, liquides et sans risque de perte en capital sur Arverne Group et Lithium de France.

Le coût de l'endettement financier brut comprend notamment les intérêts sur l'emprunt obligataire de 15 millions d'euros souscrit en mars 2023, capitalisés et convertis en action au moment de la fusion, pour un montant de 393 milliers d'euros.

La variation de juste valeur des instruments financiers d'un montant de 2,6 millions d'euros correspond à la variation de juste valeur du

dérivé passif de l'emprunt obligataire à hauteur de 2,2 millions d'euros (Note 13.2) et à la variation de la juste valeur des BSA Ratchet A devenus caducs à hauteur de 0,4 million d'euros (Note 14).

Au 31 décembre 2023, la juste valeur des BSA Ratchet B détenus par les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 7,26 millions d'euros, soit 10,84 euros par BSA Ratchet B. La variation de juste valeur d'un montant de 212 milliers d'euros est comptabilisée en autres charges financières (Note 14).

Note 8 Impôts sur le résultat

Impôts sur le résultat

Les impôts sur les résultats comprennent la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé, calculés conformément aux législations fiscales en vigueur en France. Ils sont comptabilisés dans le compte de résultat, sauf s'ils portent sur des éléments comptabilisés en autres éléments du résultat global, directement en capitaux propres ou dans le cadre de regroupements d'entreprises. Les actifs et les passifs d'impôt sont compensés à condition qu'ils remplissent certains critères.

Le Groupe a considéré que la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) répond, selon l'analyse des textes, à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12.2 (« Impôts dus sur la base des bénéfices imposables »).

Impôt exigible

L'impôt exigible comprend le montant estimé de l'impôt dû (ou à recevoir) au titre du bénéfice (ou de la perte) imposable d'une période et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes. Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent. Il est calculé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Impôts différés

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Les bénéfices futurs imposables sont évalués par rapport au renversement des différences temporelles imposables. Si le montant des différences temporelles ne suffit pas à comptabiliser l'intégralité d'un actif d'impôt différé, les bénéfices futurs imposables, ajustés du renversement des différences temporelles, sont évalués par rapport au plan d'activité de chacune des filiales du Groupe. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de bénéfices futurs imposables augmente.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et rend compte, le cas échéant, de l'incertitude relative aux impôts sur le résultat.

8.1 Charge d'impôt sur le résultat

8.1.1 Ventilation impôt exigible/différé

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---------------------------------|------------|-------------|
| Charges d'impôts différés | 1 059 | 9 |
| Charge d'impôt exigible (CVAE) | (91) | (27) |
| IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES | 968 | (19) |

8.1.2 Preuve d'impôt sur le résultat

Le rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt théorique se présente comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|---------------|-------------|
| Résultat avant impôt | (54 784) | (1 856) |
| Taux d'imposition normatif | 25 % | 25 % |
| (CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT THÉORIQUE | 13 696 | 464 |
| Éléments de rapprochement avec le taux effectif | | |
| • Coûts d'accès au marché lié au rapprochement avec Transition | (13 525) | - |
| • <i>Badwill</i> lié à l'acquisition de Georhin | 1 624 | - |
| • Résultat de cession d'Arverne Drilling | 1 729 | - |
| • Charges liées aux attributions gratuites d'actions | (570) | - |
| • Variation de juste valeur des BSA | 38 | 234 |
| • Variation de juste valeur du dérivé passif de l'emprunt obligataire | 543 | - |
| • Amortissements non déductibles | (315) | (26) |
| • Déficits de la période non activés | (2 393) | (761) |
| • Annulation dotation Société Française de l'Énergie | - | 229 |
| • Reclassement CVAE en impôts sur les sociétés | (36) | (27) |
| • Autres différences permanentes | (35) | 2 |
| • Autres retraitements de consolidation | 207 | (134) |
| • Écart de taux | 4 | - |
| (CHARGE)/PRODUIT D'IMPÔT EFFECTIVEMENT CONSTATÉ | 968 | (19) |

8.1.3 Ventilation des actifs et passifs nets d'impôts différés

Les variations des soldes d'impôts différés se présentent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2022 | Variation en compte de résultat | Variation en autres éléments du résultat global | Regroupements d'entreprises | 31/12/2023 Net |
|--|------------|---------------------------------------|--|--------------------------------|-------------------|
| Acquisition du groupe Georhin | - | - | - | (5 238) | (5 238) |
| Effet temps sur dette financière Arverne Group | - | (21) | - | - | (21) |
| Actifs d'impôts différés liés aux déficits reportables | 19 | 398 | - | (5) | 413 |
| Frais d'établissement | 2 | 1 302 | - | 2 172 | 3 476 |
| Passif au titre des prestations définies | 41 | (25) | 8 | (9) | 14 |
| Réévaluation du fonds de commerce Arverne Drilling Services | - | (683) | - | - | (683) |
| Autres retraitements | (65) | 87 | - | (1) | 21 |
| SOLDE NET IMPÔT DIFFÉRÉ | (2) | 1 059 | 8 | (3 081) | (2 017) |

8.1.4 Impôts différés actifs non reconnus

Les résultats fiscaux des sociétés du Groupe sont déficitaires au 31 décembre 2023 à l'exception d'Arverne Drilling Services.

Dans la mesure où le Groupe estime que les déficits reportables ne seront recouverts qu'à un horizon incertain, le Groupe n'a pas comptabilisé d'impôts différés actifs sur ses déficits reportables.

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|----------------------|--------------|--------------|
| Montants bruts | 7 608 | 20 188 |
| EFFET D'IMPÔT | 1 902 | 5 047 |

La variation entre les deux exercices s'explique par la cession d'Arverne Drilling qui détenait des déficits actifs non reconnus.

Note 9 Immobilisations incorporelles et corporelles

9.1 Immobilisations incorporelles

Recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisations incorporelles si et seulement si les dépenses peuvent être mesurées de façon fiable et que le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du produit ou du procédé, l'existence d'avantages économiques futurs probables et son intention ainsi que la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement et utiliser ou vendre l'actif. Autrement, elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Après la comptabilisation initiale, les dépenses de développement sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les coûts d'emprunt liés au financement des frais de développement activés sont inclus dans le coût de ces derniers.

Dépenses de développement des PER (permis exclusifs de recherche)

Arverne Group considère que les activités décrites ci-dessous (4 phases d'un projet de géothermie) entrent dans le champ d'application d'IAS 38, « Immobilisations incorporelles ». En effet, le développement des PER (permis exclusifs de recherche) est un actif incorporel identifiable, détachable de l'entité qui le détient et isolément transférable.

IAS 38 impose à une entreprise de comptabiliser une immobilisation incorporelle (à son coût), si et seulement si :

- (a) il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entreprise ; et si
- (b) le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les projets de géothermie sont phasés en quatre grandes étapes échelonnées dans le temps :

1. la phase d'études : études préalables au projet notamment pour évaluer la faisabilité du programme. Cette étape prend fin avec l'obtention d'un PER.
Le PER fait, la plupart du temps, l'objet d'une mise en concurrence pour sélectionner les meilleures capacités techniques et financières. Le PER est attribué pour une durée de cinq années au plus, renouvelable à deux reprises ;
2. la phase d'exploration : travaux exploratoires (forage, ingénierie, modélisation, ...) afin de sélectionner les sites et évaluer la capacité des ressources disponibles, et la structuration du projet. Cette étape prend fin avec l'obtention d'une décision finale d'investissement (FID) et l'obtention du permis de concession ;
3. la phase de développement : travaux de chantier, forages, construction des installations nécessaires à l'exploitation du site. Cette étape prend fin avec la réception des travaux et la mise en service de l'installation ;
4. la phase d'exploitation : exploitation commerciale de l'installation qui commence avec l'obtention de la concession.

Le Groupe active les dépenses liées au développement de ses PER à partir de l'obtention du PER, considérant qu'à ce stade il contrôle le développement de ce dernier et que la probabilité de succès est supérieure à 50 %.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à des logiciels informatiques et des applications développées en interne. Elles ont une durée d'utilité déterminée et sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Amortissement

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- application développée en interne : 10 ans ;
- logiciels informatiques : 2 ans ;
- frais de développement : 5 à 8 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Spécifiquement, Arverne Group considère que l'amortissement des PER commence avec le début de la concession.

Les immobilisations incorporelles se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | Ouverture 2023 | Entrées de périmètre | Acqui- sitions | Cessions | Dotation de l'exercice | Reprise exploitation | Reclas- sement | Clôture 2023 |
|---|-------------------|-------------------------|-------------------|----------|------------------------------|-------------------------|-------------------|-----------------|
| Frais de développement | 419 | - | - | - | - | - | (419) | - |
| Concessions, brevets & droits similaires | 50 | 0 | 16 | - | - | - | 3 | 68 |
| Immobilisations incorporelles en cours | 4 088 | 29 091 | 5 776 | - | - | - | 204 | 39 158 |
| Autres immobilisations incorporelles | - | - | 5 | - | - | - | 8 | 14 |
| Immobilisations incorporelles | 4 557 | 29 091 | 5 796 | - | - | - | (204) | 39 240 |
| Amt/dép. frais de dév. | (53) | - | - | - | - | 53 | - | - |
| Amt/dép. conc, brevets & dts similaires | (29) | - | - | - | (17) | 1 | - | (45) |
| Amt/dép. immobilisations incorp. en cours | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Amt/dép. autres immos incorp. | - | - | - | - | (2) | - | - | (2) |
| Amt/dép. immo. Incorporelles | (82) | - | - | - | (20) | 54 | - | (48) |
| TOTAL VALEUR NETTE | 4 475 | 29 091 | 5 796 | - | (20) | 54 | (204) | 39 192 |

Les frais de développement qui correspondent aux frais engagés par la société Lithium de France pour l'élaboration d'un procédé d'extraction de lithium des eaux géothermales, ont été reclassés en immobilisations incorporelles en cours.

Les immobilisations incorporelles en cours correspondent principalement aux permis exclusifs de recherche (PER) acquis avec

le groupe 2gré pour un montant de 29 millions d'euros (Note 5.3) et à l'activation des investissements effectués, par Lithium de France, dans le développement des PER : études sur la valorisation des PER et cadrage, acquisitions de données sismiques et traitement de la donnée.

9.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles est comptabilisé en Autres produits ou charges d'exploitation.

L'amortissement est calculé selon un mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Les durées d'utilité estimées des immobilisations corporelles pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

- installations techniques, matériels et outillages :
 - rigs de forage : 10 à 15 ans,
 - matériels et outillages : 3 à 5 ans ;
- matériel de transport : 3 à 5 ans ;
- matériels informatiques : 1 à 3 ans ;
- agencements : 3 à 10 ans.

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les immobilisations corporelles se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | Regroupe- ment | | Acqui- sitions | Cessions | Sortie de contrat | Dotation de l'exercice | Reclas- sement | Clôture 2023 |
|---|-------------------|--------------------|-------------------|----------------|----------------------|------------------------------|-------------------|-----------------|
| | Ouverture 2023 | d'entre- prises | | | | | | |
| Terrains | - | 0 | - | - | - | - | - | 0 |
| Constructions | 8 | - | 9 | - | - | - | - | 17 |
| Constructions – Location | 77 | - | 361 | - | - | - | 209 | 647 |
| Installations tech, matériel & outillage | 7 613 | 197 | 1 841 | (3 755) | - | - | 254 | 6 150 |
| Matériel de transport – Location | - | - | 179 | - | (19) | - | 146 | 307 |
| Matériel informatique | 70 | 0 | 104 | (15) | - | - | - | 160 |
| Autres immobilisations corporelles | 43 | 7 | 36 | - | - | - | 26 | 113 |
| Immobilisations corporelles en cours | 94 | 491 | 11 324 | - | - | - | (544) | 11 364 |
| Avances et acomptes s/ immo. corp. | - | - | 2 275 | - | - | - | - | 2 275 |
| Immobilisations corporelles | 7 904 | 696 | 16 130 | (3 769) | (19) | - | 91 | 21 033 |
| Dépréciations des terrains | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Amt/dép. constructions | (3) | - | - | - | - | (2) | - | (5) |
| Amt/dép. constructions – Location | (28) | - | - | - | - | (122) | (99) | (249) |
| Amt/dép. install tech, matériel & outil. | (1 162) | - | - | 1 524 | - | (1 613) | 84 | (1 167) |
| Amt/dép. matériel transport – Location | - | - | - | - | 12 | (87) | (27) | (102) |
| Amt/dép. matériel informatique | (18) | - | - | - | - | (29) | - | (48) |
| Amt/dép. autres immobilisations corp. | (8) | - | - | - | - | (20) | 16 | (13) |
| Amt/dép. immobilisations corp. en cours | - | - | - | - | - | (5) | - | (5) |
| Amt/dép. immobilisations corporelles | (1 219) | - | - | 1 524 | 12 | (1 878) | (26) | (1 588) |
| TOTAL VALEUR NETTE | 6 685 | 696 | 16 130 | (2 245) | (7) | (1 878) | 65 | 19 445 |

L'acquisition d'installations techniques, de matériel et d'outillage ainsi que l'acquisition d'immobilisations en cours pour un montant de 11,3 millions d'euros correspondent à des acquisitions de matériel sur la société Arverne Drilling Services et principalement d'un *rig* de forage « B04 » acquis en septembre 2023. Ce *rig* de forage étant en cours de préparation au moment de l'établissement des comptes, il est comptabilisé en immobilisation en cours et n'est pas encore mis en service.

Les variations liées au regroupement d'entreprises correspondent à l'acquisition du groupe 2gré (Note 5.3). Ces immobilisations corporelles, majoritairement constituées de la centrale de Vendenheim, sont quasi intégralement dépréciées.

Les cessions pour un montant net de 2,2 millions d'euros correspondent à diverses cessions de matériel de forage sur Arverne Drilling avant sa sortie de périmètre ainsi que sur Arverne Drilling Services et Fongem.

9.3 Contrats de location

À la signature d'un contrat, le Groupe détermine si celui-ci constitue, ou contient, un contrat de location.

Le contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une période en échange d'une contrepartie. Pour évaluer si un contrat donne le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié tout au long de la durée d'utilisation du bien, le Groupe évalue si : i) le contrat implique l'utilisation d'un actif identifié, ii) le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques de l'utilisation de l'actif tout au long de la période d'utilisation, et iii) le Groupe a le droit de décider de l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de mise à disposition du bien loué. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, c'est-à-dire au montant initial de la dette de loyers majorée de tout paiement de loyers déjà effectué à la date de début du contrat, des coûts directs initiaux éventuellement supportés et d'une estimation des coûts de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site où il se trouve, moins tout avantage incitatif à la location éventuellement perçu.

L'actif « droit d'utilisation » est ensuite amorti sur une base linéaire du début à la fin du contrat de location, sauf si ce dernier prévoit un transfert au Groupe de la propriété de l'actif sous-jacent au terme du contrat ou si le coût de l'actif « droit d'utilisation » tient compte du fait que le Groupe exercera une option d'achat. Dans ce cas, l'actif « droit d'utilisation » sera amorti sur la durée de vie utile de l'actif sous-jacent, déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. De plus, l'actif « droit d'utilisation » verra sa valeur régulièrement revue à la baisse en cas de pertes de valeur et fera l'objet d'ajustements au titre de certaines réévaluations de la dette de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal du preneur. C'est ce dernier taux que le Groupe emploie comme taux d'actualisation.

Le Groupe détermine le taux d'emprunt marginal applicable à chaque contrat de location à partir des taux d'intérêt accordés par différentes sources de financement externes pour une durée équivalente à celle du contrat de location.

Les paiements de location inclus dans l'évaluation de la dette locative comprennent les éléments suivants :

- des loyers fixes, y compris les loyers fixes en substance ;
- des loyers variables indexés sur un indice ou un taux, initialement mesurés sur la base de l'indice ou du taux en question à la date de début du contrat ;
- des montants payables au titre de la garantie de valeur résiduelle ; et
- du prix d'exercice d'une option d'achat que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer, des loyers payés au cours de la période de renouvellement si le Groupe est raisonnablement certain d'exercer une option de prolongation et des pénalités de résiliation anticipées du contrat de location, à moins que le Groupe soit raisonnablement certain de ne pas résilier le contrat par anticipation ;
- déduction faite des avantages incitatifs accordés par le bailleur.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs due à un changement d'indice ou de taux, en cas de réévaluation par le Groupe du montant attendu au titre de la garantie de valeur résiduelle, si le Groupe revoit ses probabilités d'exercer une option d'achat, de prolongation ou de résiliation, ou en cas de révision d'un loyer fixe en substance.

Lorsque la dette de loyers est réévaluée, un ajustement est apporté à la valeur comptable de l'actif lié aux droits d'utilisation ou est comptabilisé en résultat si le montant de l'actif lié aux droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Enfin, le Groupe a choisi de ne pas comptabiliser les actifs liés au droit d'utilisation et les dettes de loyers pour les contrats à court terme, dont le bail a une durée inférieure ou égale à 12 mois, ainsi que les locations d'actifs de faible valeur (inférieure à 5 000 euros). Ces loyers sont comptabilisés en Charges externes et achats consommés.

Le Groupe comptabilise des actifs et passifs d'impôts différés actifs et passifs sur la dette de loyers et le droit d'utilisation respectivement en considérant que les déductions fiscales sont attribuables au passif.

En cas de renégociation d'un contrat de location (montant de loyer et/ou durée) allant au-delà des dispositions initiales du contrat, les modifications de contrats conduisent généralement le preneur à recalculer la dette de loyer en utilisant un taux d'actualisation révisé en contrepartie d'une modification du droit d'utilisation.

Dans le cadre de son activité, les sociétés du Groupe sont amenées à louer des locaux, des véhicules ainsi que des machines. Les principaux contrats sont :

- les contrats 3-6-9 des bureaux de Pau et Schiltigheim signés en novembre 2021 et avril 2022 respectivement. Les durées de location retenues correspondent à la première période triennale dans la mesure où une prolongation au-delà n'est pas raisonnablement certaine au regard des besoins croissants en matière de locaux. Il s'agit de loyers fixes indexés ;
- les contrats de location des véhicules ont des loyers fixes et des durées d'environ trois ans ne contenant pas d'option de résiliation anticipée ni de renouvellement ou d'option d'achat.

Les contrats exemptés pour courte durée correspondent essentiellement à des locaux temporaires. Les contrats exemptés pour biens de faible valeur correspondent essentiellement à du matériel type photocopieurs.

Les droits d'utilisation et dettes de location se décomposent de la manière suivante :

| En milliers d'euros | Ouverture 2023 | Nouveaux contrats | Sortie de contrat | Reclassement | Clôture 2023 |
|-------------------------------------|----------------|-------------------|-------------------|--------------|--------------|
| Constructions | 77 | 361 | - | 209 | 647 |
| Matériel de transport | - | 179 | (19) | 146 | 307 |
| Droit d'utilisation | 77 | 540 | (19) | 355 | 954 |
| Amt/Dép. constructions | (28) | - | - | (99) | (249) |
| Amort. Matériel de transport | - | - | 12 | (27) | (102) |
| Amt/Dép. droit d'utilisation | (28) | - | 12 | (126) | (350) |
| TOTAL VALEUR NETTE | 49 | 540 | (7) | 229 | 604 |

| En milliers d'euros | Ouverture | Nouveaux contrats | Remboursement de dette | Sortie de contrat | Reclassement | Clôture |
|--------------------------------|-----------|-------------------|------------------------|-------------------|--------------|------------|
| Dettes locatives – courant | 23 | 487 | (4) | - | (195) | 311 |
| Dettes locatives – non courant | 26 | 53 | (210) | (5) | 425 | 289 |
| Dettes financières | 49 | 540 | (215) | (5) | 230 | 600 |

Les nouveaux contrats correspondent majoritairement à de nouveaux locaux parisiens.

Par ailleurs, les impacts afférents sur le compte de résultat, hors dotations aux amortissements des droits d'utilisation et en termes de flux de trésorerie se présentent comme suit :

- Montants comptabilisés en résultat net :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Charges d'intérêts sur dettes de loyers | 13 | 1 |
| Charges liées aux contrats de location de courte durée | 304 | 243 |
| Charges liées aux contrats de location portant sur des actifs de faible valeur, hors contrats de location de courte durée sur des actifs de faible valeur | 237 | 91 |
| IMPACT RÉSULTAT | 554 | 334 |

- Montants comptabilisés en flux de trésorerie :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Total des sorties de trésorerie imputables aux contrats de location | 762 | 445 |

9.4 Tests de dépréciation

À chaque date de clôture, les valeurs comptables des immobilisations et droits d'utilisation sont examinées afin d'apprécier s'il existe une quelconque indication qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe une telle indication, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Les immobilisations incorporelles non amorties correspondent uniquement à des immobilisations incorporelles en cours et sont testées chaque année.

Pour être testés, les actifs sont regroupés dans le plus petit groupe d'actifs qui génère des entrées de trésorerie résultant de leur utilisation continue, largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou UGT.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de vente. La valeur d'utilité est évaluée par rapport aux flux de trésorerie futurs estimés, actualisés au taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif ou à l'UGT.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de l'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont les suivants :

- une baisse significative du volume de ventes ;
- une performance réalisée inférieure au budget annuel ;
- un contexte économique, géopolitique et réglementaire défavorable ;
- un événement de nature à remettre en cause la viabilité des projets d'exploitation des permis détenus ;

- un refus d'autorisation administrative d'explorer puis d'exploiter un permis détenu (renouvellement PER, AENV, concession...).

Il n'a pas été identifié d'indice de perte de valeur sur l'exercice clos au 31 décembre 2023.

L'exposition à la variation du prix du lithium est contenue car compensée par le fait que le Groupe a des droits relatifs à l'exploration du sous-sol pour la géothermie et la production de chaleur.

9.5 Actifs financiers non courants et courants

Les prêts correspondant à la participation des employeurs à l'effort de construction et les dépôts et cautionnements versés principalement dans le cadre de contrats de forage sont comptabilisés initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

Les titres de participation sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du compte de résultat.

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|------------|
| Titres de participation | 0 | 20 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS | 0 | 20 |

Les autres actifs financiers se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|------------|
| Dépôts et cautionnements versés | 120 | 4 |
| Prêts, caution & autres créances – courants | 67 | 69 |
| Comptes courants Groupe actif | 908 | - |
| Autres actifs financiers | 1 096 | 72 |
| TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS | 1 096 | 72 |

Les autres actifs financiers sont principalement composés du compte courant Arverne Group vis-à-vis de la coentreprise DrillHeat (Note 5.6.1).

9.6 Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres créances opérationnelles sont initialement comptabilisées à leur valeur nominale qui correspond approximativement à leur coût amorti et leur juste valeur.

Conformément à IFRS 9, le Groupe applique la méthode simplifiée dans l'évaluation des créances commerciales et reconnaît les pertes de valeur attendues sur la durée de vie de celles-ci. Au 31 décembre 2023, les pertes de valeur attendues sont jugées négligeables.

Les créances clients et autres actifs courants se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|---------------|--------------|
| Stocks et en-cours | 413 | - |
| Créances clients et actifs de contrat | 2 653 | 161 |
| État, Impôt sur les bénéfices – créances – courant | 57 | 57 |
| Créances d'impôt exigibles | 57 | 57 |
| Créances sur personnel & org. sociaux | 20 | - |
| Créances fiscales – hors IS – courant | 12 181 | 853 |
| Autres créances | 8 | 0 |
| Charges constatées d'avance | 355 | 38 |
| Autres actifs courants | 12 565 | 891 |
| Actifs destinés à être cédés | - | 5 175 |
| TOTAL ACTIFS COURANTS (HORS TRÉSORERIE) | 15 688 | 6 284 |

Les stocks et en-cours correspondent principalement à du matériel issu de l'acquisition du groupe 2gré (Note 5.3).

L'augmentation des créances clients en 2023 s'explique par le démarrage d'activité de la société Arverne Drilling Services qui a enregistré 1,16 millions de créances clients à la clôture de l'exercice. Il n'y a pas d'actifs de contrat car ils sont enregistrés dans les comptes de la société DrillHeat qui est mise en équivalence.

Les créances fiscales sur l'exercice 2023 correspondent à l'acquisition du groupe 2gré et notamment :

- d'une TVA déductible sur des opérations intragroupe pour 5,74 millions d'euros et dont l'équivalent TVA collectée est enregistré en Dettes fiscales (Note 15) ;
- de TVA déductible sur les frais liés à l'opération de rapprochement d'entreprises (2,3 millions d'euros) ainsi que sur les activités des autres sociétés du Groupe (4,1 millions d'euros).

Des informations sur les dépréciations des créances clients et l'exposition du Groupe au risque de crédit figurent en Note 16.2.2.

Note 10 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités détenues auprès des banques. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Au sein du tableau de flux de trésorerie, le poste correspond à la trésorerie et les équivalents de trésorerie, après déduction des découverts bancaires et de la trésorerie passive incluse dans un groupe d'actifs détenus en vue de la vente le cas échéant.

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ne sont soumis à aucune restriction significative.

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|----------------|--------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'état de la situation financière | 143 229 | 3 165 |
| Concours bancaires (trésorerie passive) | (2) | - |
| Trésorerie incluse dans un groupe d'actifs détenus en vue de la vente | - | (313) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie du tableau de flux de trésorerie | 143 227 | 2 851 |

Les placements de trésorerie effectués par le Groupe sont sur des instruments sans risque avec garantie en capital.

Note 11 Capitaux propres consolidés

11.1 Capital social

Frais de transactions sur capitaux propres

Les frais externes et internes, directement attribuables aux opérations de capital ou sur instruments de capitaux propres sont comptabilisés, nets d'impôts, en diminution des capitaux propres. Les autres frais sont portés en charges de l'exercice.

En application d'IFRS 3, « Regroupement d'entreprises », appliquée à une acquisition inversée, le capital social présenté au bilan et dans la variation des capitaux propres a été retraité afin de refléter le capital social de la société acquéreuse au sens juridique, Transition SA. La différence entre le capital social de la société juridiquement

acquéreuse et celui de la société comptablement acquéreuse, Arverne Group, est présentée en autres réserves.

Le nombre retraité d'actions au 31 décembre 2022 a été obtenu à partir du nombre d'actions d'Arverne Group SAS multiplié par le ratio d'échange par catégorie d'actions retenu lors de la fusion avec le SPAC Transition SA.

Au 31 décembre 2023, le capital social d'Arverne Group est constitué de 39 834 293 actions d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Il se décompose comme suit :

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 – retraité |
|---------------------------------------|-------------------|-----------------------|
| Nombre d'actions : | | |
| Actions ordinaires | 34 786 517 | 15 200 950 |
| Actions de préférence de catégorie A2 | 1 835 553 | - |
| Actions de préférence de catégorie A3 | 1 835 556 | - |
| Actions de préférence de catégorie A4 | 1 376 667 | - |
| TOTAL | 39 834 293 | 15 200 950 |

Le tableau ci-dessous montre les variations du nombre d'actions pour l'exercice 2022 (retraité) ainsi que pour l'exercice 2023 :

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 – retraité |
|---|-------------------|-----------------------|
| Au 1^{er} janvier – retraité | 15 200 950 | 15 200 950 |
| Actions ordinaires émises dans le cadre du PIPE | 9 307 528 | - |
| Actions ordinaires émises en rémunération des titres de Lithium de France | 1 499 290 | - |
| Actions ordinaires émises par conversion de l'emprunt obligataire | 1 539 346 | - |
| Actions ordinaires émises dans le cadre de la Fusion | 7 238 884 | - |
| Actions de préférence émises dans le cadre de la Fusion | 5 047 779 | - |
| Actions ordinaires émises par exercice de BSA | 516 | - |
| Au 31 décembre – non retraité/retraité | 39 834 293 | 15 200 950 |

Dans le cadre du PIPE réservé aux investisseurs existants et nouveaux, la Société a reçu un montant total de 93 millions d'euros (prime d'émission incluse). En conséquence de quoi, le capital social de la Société a été augmenté d'un montant nominal total de 93 075 euros, par l'émission, au prix de 10 euros par action (prime d'émission incluse), de 9 307 528 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune. Les frais liés au PIPE de 2,6 millions d'euros net d'impôt ont été comptabilisés en réduction des capitaux propres.

Dans le cadre de la fusion avec le SPAC Transition SA, la Société a converti un emprunt obligataire d'un montant total 15 millions d'euros émis le 3 mars 2023 au profit de Crescendissimo et Eiffel Investment Group, assorti d'intérêts courus à hauteur de 0,4 million d'euros en 1 539 346 actions ordinaires. L'augmentation des capitaux propres consécutive à la conversion de l'emprunt obligataire s'élève à 13,2 millions d'euros (Note 13.2).

Dans le cadre de la fusion inversée avec le SPAC Transition SA, Arverne Group SAS, acquéreur au sens comptable, est réputé avoir émis 7 238 884 actions ordinaires et 5 047 779 actions de préférence de catégorie A en contrepartie de l'actif net de Transition SA, soit un montant total de 52,6 millions d'euros. La différence entre la juste valeur des actions réputées émises et l'actif net de Transition SA est enregistrée en tant que coût d'accès au marché en charge opérationnelle non courante en contrepartie des réserves consolidées.

Dans le cadre de la rémunération de l'apport des titres de Lithium de France par ses actionnaires minoritaires, la Société a émis 1 499 290 actions ordinaires en contrepartie de 10,57 % des actions de Lithium de France.

Au total, l'opération de rapprochement entre Arverne Group SAS et le SPAC Transition SA incluant le PIPE ainsi que la conversion de l'emprunt obligataire résulte en une augmentation de capital de 206,4 millions d'euros, dont 54,1 millions d'euros de coûts d'accès au marché.

11.2 Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché, pour assurer le développement futur de l'activité.

Par ailleurs, le financement des activités du Groupe se fait principalement *via* l'obtention d'emprunts, de subventions et par des augmentations de capital.

11.3 Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants.

Le résultat dilué par action est calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation suivants, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

Le résultat par action au 31 décembre 2023 est déterminé comme suit :

| Montants en euros | | 31/12/2023 | 31/12/2022 – retraité |
|--|----------------------|---------------|-----------------------|
| Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat net par action | | | |
| Nombre d'actions à la clôture | [A] | 39 834 293 | 15 200 950 |
| Nombre moyen pondéré | [C] | 22 219 766 | 15 200 950 |
| Résultat utilisé pour la détermination du résultat non dilué/dilué par action | | | |
| Résultat net – part du Groupe | [B] | (52 034 593) | (1 646 417) |
| Nombre d'actions utilisé pour la détermination du résultat non dilué/dilué par action | | | |
| Nombre moyen pondéré | [C] | 22 219 766 | 15 200 950 |
| Nombre d'actions potentielles | | - | - |
| Nombre d'équivalents d'actions | [D] | - | - |
| RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS) | [B]/[C] | (2,34) | (0,11) |
| RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS) | [B]/[C] + [D] | (2,34) | (0,11) |

Les instruments potentiellement dilutifs, qui n'ont pas été inclus dans le calcul des actions diluées parce qu'ils seraient anti-dilutifs selon IAS 33.41, sont les suivants :

| | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|-------------------|------------|
| Nombre d'actions : | | |
| Actions gratuites | 854 154 | |
| BSA admis aux négociations (<i>market warrants</i>) | 20 648 452 | |
| BSA des fondateurs (<i>founders' warrants</i>) | 575 460 | |
| | 22 078 066 | |

Note 12 Provisions et passifs éventuels

Une provision est constituée lorsque le Groupe a une obligation juridique ou implicite, à la date de clôture qui résulte d'un événement passé, qui engendrera probablement une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

Les provisions se décomposent de la manière suivante :

| En milliers d'euros | Autres provisions | Total provisions non courantes | Risques commerciaux/ juridiques/ prud'homaux | Autres provisions | Total provisions courantes |
|------------------------|-------------------|--------------------------------|--|-------------------|----------------------------|
| 31/12/2022 | - | - | - | - | - |
| Dotations | - | - | 22 | 465 | 487 |
| Reprises utilisées | - | - | - | - | - |
| Reprises non utilisées | - | - | - | (43) | (43) |
| Variation de périmètre | 1 214 | 1 214 | 506 | - | 506 |
| Sortie de périmètre | - | - | - | 43 | 43 |
| 31/12/2023 | 1 214 | 1 214 | 527 | 465 | 992 |

Les dotations comptabilisées en 2023 correspondent pour 465 milliers d'euros à des litiges fournisseurs.

litiges inclus dans le PPA (Note 5.3) et réévalués à leur juste valeur au 31 décembre 2023.

Les provisions pour risques pour un montant de 506 milliers d'euros correspondent à l'acquisition du groupe 2gré et concernent des

La provision de 1,2 million d'euros en regroupement d'entreprises correspond à la provision pour abandon des puits de la centrale de Vendenheim (Note 5.3).

Note 13 Emprunts et dettes financières

13.1 Principaux termes et conditions des emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés initialement à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction, puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

En cas de contrat d'affacturage, si la quasi-totalité des risques et avantages n'a pas été transférée au cessionnaire par le cédant, ce dernier doit maintenir les créances cédées au titre du contrat d'affacturage.

Le Groupe a déterminé que le contrat d'affacturage conclu en 2020 avec La Banque Postale ne remplit pas la condition du transfert des risques et avantages (contrat avec recours). Par conséquent, les créances cédées au titre de ce contrat sont maintenues au bilan en contrepartie d'une dette.

| En milliers d'euros | Devise | Taux d'intérêt variable/fixe | Année d'échéance | Valeur nominale | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|-------------|------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|
| | | | | | Valeur comptable | Valeur comptable |
| Prêt garanti par l'État (PGE) BNP | Euro | Taux fixe | 06/07/2026 | 180 | 120 | 165 |
| Prêt garanti par l'État (PGE) | | | | 180 | 120 | 165 |
| Emprunt Prêt Innovation BPI | Euro | Taux fixe | 30/09/2030 | 1 100 | 1 100 | 1 100 |
| Emprunt amorçage BPI | Euro | Taux fixe | 04/11/2032 | 1 000 | 1 000 | 1 000 |
| Avances remboursables BPI | Euro | Taux fixe | 30/09/2031 | 326 | 326 | - |
| Crédit vendeur | Euro | Taux fixe et variable | | 3 000 | - | 2 851 |
| Emprunt bancaire (acqu. groupe Georhin) | Euro | Taux fixe | 30/06/2026 | 1 250 | 1 166 | - |
| Dettes résiduelles Geoven | Euro | | 31/12/2028 | 4 600 | 3 200 | - |
| Avances ADEME | Euro | | | - | 3 111 | - |
| Factor | Euro | | | | 1 078 | |
| Concours bancaires | Euro | | | - | 2 | - |
| Total autres emprunts | | | | 11 276 | 10 983 | 4 951 |
| Intérêts courus | | | | - | 58 | 12 |
| Total emprunts et autres dettes financières | | | | 11 456 | 11 161 | 5 127 |
| Dettes de loyers | Euro | Taux fixe | | 941 | 600 | 49 |

Les emprunts provenant de l'entrée de périmètre du groupe 2gré sont détaillés en Note 5.3.

Il n'y a pas de nouvel emprunt significatif contracté sur la période en dehors d'une avance remboursable BPI sur Lithium de France faisant partie d'un programme de développement pluriannuel sur la technologie d'extraction du lithium et sur le développement de leurs PER.

13.2 Emprunt obligataire

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont des instruments financiers hybrides susceptibles de contenir une composante dette assortie d'une option de conversion dont la valeur est déterminée lors de la comptabilisation initiale de l'opération.

Lorsque l'option de conversion attachée à l'obligation ne peut être exercée par la remise d'un montant fixe de trésorerie contre un nombre fixe d'actions propres, le dérivé incorporé est qualifié de dérivé passif dont la variation de juste valeur est comptabilisée en résultat.

Arverne Group SAS a mis en place un programme d'émission d'obligations convertibles en actions Arverne Group SAS ou échangeables en actions Lithium de France d'une valeur nominale de 10 euros par action, en deux tranches :

- une première tranche d'un montant nominal total de 15 millions d'euros (soit 1,5 million d'obligations) émise le 3 mars 2023 et destinée à financer (i) le prix d'achat des actions de 2gré et le rachat des créances afférentes à cette acquisition, (ii) la souscription d'Arverne Group SAS à la série B Lithium de France. Cette première tranche a été souscrite par Crescendissimo et Eiffel Investment Group, tous deux fondateurs de Transition SA ;
- une seconde tranche, d'un montant nominal maximum de 15 millions d'euros, dont l'objet est de financer le montant résiduel de la souscription d'Arverne Group SAS à la série B de Lithium de France.

La composante dette de l'emprunt obligataire, initialement évaluée à 12,8 millions d'euros, a été comptabilisée en dettes financières courantes et le dérivé passif représentant l'option de conversion, évalué à 2,17 millions d'euros a été comptabilisé en « Autres passifs financiers et dérivés ».

Lors de la réalisation de la Fusion, la première tranche de l'emprunt obligataire ainsi que les intérêts générés à hauteur de 393,5 milliers d'euros (taux Euribor 3 mois avec marge graduelle de 1 à 4 %) ont été convertis en actions nouvelles d'Arverne Group, soit au total 1 539 346 actions. La composante dette ainsi que les intérêts ont été reclassés en capitaux propres pour un montant de 13,2 millions d'euros. La variation de juste valeur du dérivé passif entre sa date initiale de comptabilisation et la date de réalisation de la Fusion figure au compte de résultat en « Autres produits financiers » pour un montant de 2,17 millions d'euros.

La Fusion étant intervenue avant l'échéance de la seconde tranche, la seconde tranche ne sera jamais émise.

13.3 Tableau de variation des emprunts, dettes financières et dettes de loyers en distinguant les flux de trésorerie des autres flux

Les variations des emprunts et dettes financières ainsi que des autres passifs financiers se décomposent de la manière suivante :

| En milliers d'euros | Flux de trésorerie | | | | | | Variations non monétaires | | | | | | 31/12/2023 |
|--|--------------------|---|-----------------------|--------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|-------------------|----------------------|---|-----------------|-------------------|---------------|
| | 31/12/2022 | Encaissements liés aux nouvelles dettes | Flux d'intérêts payés | Rembours de dettes | Autres variations | Charges d'intérêt | Acquisition 2gré | Var. de périmètre | Var. de juste valeur | Passifs relatifs aux contrats de location | Reclasst | Autres variations | |
| Emprunts et dettes financières non courantes | 2 219 | 499 | - | - | - | - | 7 048 | - | (127) | - | (45) | - | 9 593 |
| Emprunts et dette financière courantes | 2 908 | 12 827 | (388) | (7 730) | (77) | 794 | 5 686 | 706 | - | - | (13 170) | 11 | 1567 |
| Total emprunts et dettes financières | 5 127 | 13 326 | (388) | (7 730) | (77) | 794 | 12 734 | 706 | (127) | - | (13 215) | 11 | 11 161 |
| Dettes de loyer non courantes | 23 | - | - | - | - | - | - | 36 | - | 487 | (325) | 89 | 311 |
| Dettes de loyer courantes | 26 | - | (13) | (215) | - | 13 | - | 33 | - | 49 | 325 | 71 | 289 |
| Total dettes de loyer | 49 | - | (13) | (215) | - | 13 | - | 69 | - | 536 | - | 161 | 600 |
| Autres passifs financiers et dérivés | 11 689 | 2 173 | - | - | - | - | - | - | (2 327) | - | (4 275) | - | 7 260 |
| TOTAL | 16 866 | 15 499 | (401) | (7 945) | (77) | 807 | 12 734 | 775 | (2 454) | 536 | (17 491) | 172 | 19 021 |

Les Emprunts bancaires (acqu. groupe 2gré), Créances résiduelles Geoven et Avances ADEME correspondent aux dettes acquises au moment de l'acquisition du groupe 2gré et sont décrites dans le PPA (Note 5.3).

Les obligations remboursables correspondent aux obligations convertibles en actions d'Arverne Group SAS ou échangeables en actions Lithium de France émises par Arverne Group SAS telles que décrites en Note 13.2 « Emprunt obligataire ». Le flux de trésorerie perçu au titre de l'emprunt obligataire s'élève à 15 millions d'euros. Les obligations convertibles ont été converties en actions ordinaires Arverne Group en date de réalisation de la Fusion.

Les emprunts BPI et avances remboursables obtenus par Lithium de France ont été actualisés à leur juste valeur.

Le Crédit vendeur correspond à l'engagement d'Arverne Group SAS vis-à-vis d'Entrepose Group dans le cadre de l'acquisition d'Arverne Drilling en février 2020. Cet engagement a été soldé en avril 2023 et est décrit en Note 5.5 « Activité cédée ».

En 2022, les emprunts et dettes financières se décomposaient de la manière suivante :

| En milliers d'euros | Flux de trésorerie | | | | | | Variations non monétaires | | | | | | 31/12/2022 |
|--|--------------------|---|-----------------------|---------------------------|-------------------|-------------------|---------------------------|---------------------------|---|----------|--|---------------|------------|
| | 01/2022 | Encaissements liés aux nouvelles dettes | Flux d'intérêts payés | Rembours sement de dettes | Autres variations | Charges d'intérêt | Var. de juste valeur | Var. des capitaux propres | Passifs relatifs aux contrats de location | Reclasst | Reclassement groupe d'actifs destinés à être cédés | | |
| Emprunts et dettes financières non courantes | 4 426 | 2 100 | - | (91) | - | - | - | - | - | (1 704) | (2 512) | 2 219 | |
| Emprunts et dettes financières courantes | 3 083 | - | (109) | (13) | (516) | 121 | - | - | - | 1 704 | (1 361) | 2 908 | |
| Total emprunts et dettes financières | 7 509 | 2 100 | (109) | (104) | (516) | 121 | - | - | - | - | (3 873) | 5 127 | |
| Dettes de loyer non courantes | 97 | - | - | (82) | - | - | - | - | 89 | (26) | (55) | 23 | |
| Dettes de loyer courantes | 75 | - | (4) | - | - | 4 | - | - | 3 | 26 | (77) | 26 | |
| Total dettes de loyer | 172 | - | (4) | (82) | - | 4 | - | - | 92 | - | (132) | 49 | |
| Autres passifs financiers et dérivés | 1 952 | - | - | - | - | - | (936) | 10 674 | - | - | - | 11 689 | |
| TOTAL | 9 633 | 2 100 | (113) | (186) | (516) | 125 | (936) | 10 674 | 92 | - | (4 005) | 16 866 | |

Note 14 Autres passifs financiers et dérivés

Les bons de souscription d'actions exerçables en un nombre variable d'actions ordinaires sont des instruments dérivés devant être évalués à la juste valeur à chaque clôture, avec les variations de juste valeur comptabilisées en résultat financier.

Les options d'achat de participations ne donnant pas le contrôle sont à comptabiliser à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Toutefois, compte tenu de leurs caractéristiques, leur valeur a été déterminée comme étant non significative.

Les options de vente à la main d'investisseurs tiers sur les participations ne donnant pas le contrôle générant une obligation contractuelle de délivrer de la trésorerie doivent faire l'objet d'une comptabilisation d'un passif financier. Le passif financier doit être évalué à la date d'acquisition à hauteur de la valeur actualisée du prix d'exercice. Il doit être ensuite réévalué sur la base du taux d'actualisation d'origine en cas de modification du montant ou calendrier de versement de ce dernier. Le Groupe a fait le choix de comptabiliser initialement le passif en contrepartie de la décomptabilisation des participations ne donnant pas le contrôle faisant l'objet de l'option de vente, et de comptabiliser les variations ultérieures du passif en capitaux propres.

Au 31 décembre 2023, les autres passifs financiers et dérivés sont évalués ci-après :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|--------------|---------------|
| Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Lithium de France | - | 11 324 |
| Instruments dérivés passifs | 7 260 | 366 |
| Autres passifs financiers et dérivés | 7 260 | 11 689 |

Annulation de l'engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Lithium de France

Lors de la levée de fonds réalisée par Lithium de France en octobre 2021 « la série A », une dette de *put* avait été constatée dans les comptes consolidés du Groupe au profit d'Equinor Ventures. Cette dette de *put* avait été réévaluée dans les comptes consolidés 2022 du Groupe à hauteur de 11,3 millions d'euros. Cette option correspondait à un engagement pour Arverne Group SAS de racheter les actions d'Equinor Ventures en cas de perte de contrôle du fondateur d'Arverne Group SAS à un prix d'exercice correspondant à la juste valeur des titres. Cette dette avait été comptabilisée à hauteur de la juste valeur des actions selon la méthode de l'acquisition anticipée.

Le 4 mars 2023, dans le cadre de l'augmentation de capital de Lithium de France, un nouveau pacte d'actionnaires a été conclu, rendant caduque l'option de vente pour un prix d'exercice égal à la juste valeur des titres accordée aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle, entraînant ainsi l'extinction du passif financier à hauteur de 11,3 millions d'euros comptabilisé au 31 décembre 2022.

Bons de souscription d'actions de Lithium de France « BSA Ratchet B »

Lithium de France a réalisé deux augmentations de capital au titre de l'exercice 2023 dont la première a été effectuée le 4 mars 2023 et la seconde le 30 septembre 2023. Au total, 1 227 679 actions ordinaires de catégorie B dites « Actions B » (Note 5.4) assorties de 1 227 679 bons de souscription d'actions anti dilutifs dits « BSA Ratchet B » ont été émis. À chaque Action B est rattaché un BSA Ratchet B. Ensemble, l'Action B et le BSA Ratchet B forment une « ABSAR B ». Arverne Group a souscrit à 558 036 ABSAR B tandis que les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle sur Lithium de France ont souscrit à 669 643 ABSAR B.

Les BSA Ratchet B de Lithium de France, exerçables en un nombre variable d'actions ordinaires, sont des instruments dérivés comptabilisés en autres passifs financiers en contrepartie des capitaux propres. Ils sont évalués à la juste valeur à chaque clôture, avec les variations de juste valeur comptabilisées en résultat. Seuls les BSA Ratchet B détenus par les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle sur Lithium de France sont évalués et figurent en autres passifs financiers.

| BSA Lithium de France | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|----------------------------------|----------------------------------|
| Nombre de BSA | 1 227 679 | 1 104 139 |
| Prix de l'action Lithium de France | 25,40 € | 17,40 € |
| Volatilité de l'action Lithium de France | 67,7 % | 78,2 % |
| Taux d'intérêt | BSA Ratchet B : 2,606 % | BSA Ratchet A : 3,3 % |
| Dividendes | 0 % | 0 % |
| Probabilité d'occurrence d'un événement de liquidité | Mi-2025 : 40 % Mi-2026 : 60 % | Mi-2023 : 80 % Mi-2024 : 20 % |
| Juste valeur des BSA (en milliers d'euros) | 6 836 | 366 |

Les BSA Ratchet B détenus par les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle, soit un total de 669 643 bons, ont été comptabilisés en date d'octroi (soit le 4 mars 2023 et le 30 septembre 2023) pour un montant total de 7,05 millions d'euros en contrepartie des capitaux propres. Au 31 décembre 2023, la juste valeur des BSA Ratchet B détenus par les actionnaires détenant des participations ne donnant pas le contrôle s'élève à 7,26 millions d'euros, soit 10,84 euros par BSA Ratchet B. La variation de juste valeur d'un montant de 212 milliers d'euros est

comptabilisée en autres charges financières (Note 7). Les BSA expirent le 6 septembre 2026.

Au 31 décembre 2023, sur la base des mêmes hypothèses, une augmentation du prix de l'action de 5 %, de la volatilité de 5 % ou des scénarii de probabilité d'occurrence d'un événement de liquidité alternatifs, auraient pour conséquence une variation de la juste valeur des BSA de respectivement - 308 milliers d'euros, + 225 milliers d'euros et + 404 milliers d'euros.

Note 15 Fournisseurs et autres passifs courants et non courants

Les dettes fournisseurs sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis au coût amorti, qui correspondent généralement à leur valeur nominale.

Les dettes fournisseurs et autres passifs se décomposent comme suit :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|--|---------------|--------------|
| Complément de prix Georhin | 1 506 | - |
| Autres dettes – non courant | 1 931 | - |
| Autres passifs non courants | 3 437 | - |
| Dettes fournisseurs | 3 746 | 907 |
| Dettes fiscales (hors IS et CVAE) – courant | 7 032 | 174 |
| État – impôts sur les bénéfices – courant | 55 | - |
| Dettes d'impôt exigible | 7 087 | 174 |
| Dettes sociales – courant | 1 955 | 144 |
| Produits constatés d'avance | 119 | 57 |
| Autres dettes – courant | 205 | - |
| Autres passifs courants | 2 278 | 202 |
| Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés | - | 7 401 |
| FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS | 16 549 | 8 684 |

Le complément de prix Georhin pour 1,5 million d'euros correspondent au complément de prix à la suite de l'acquisition du groupe 2gré comme décrit en Note 5.3.

Les autres dettes correspondent au plan de sauvegarde des sociétés 2gré, Geoven et Fonggeom comptabilisées à la juste valeur pour un montant total de 2 millions d'euros.

La variation des dettes fiscales entre l'exercice 2023 et l'exercice 2022 s'explique principalement par l'acquisition du groupe 2gré. Sont inclus dans les 7 032 milliers d'euros de dettes fiscales, 5 781 milliers d'euros de TVA collectée sur une prestation intragroupe, dont l'équivalent de TVA collectée est comptabilisé en créances fiscales (Note 9.6).

Le reste de l'augmentation s'explique par :

- l'entrée de périmètre du groupe 2gré pour 483 milliers d'euros (une partie étant incluse dans le plan de sauvegarde de reprise) ;

- ainsi que par l'augmentation plus générale de l'activité du Groupe.

La variation des dettes sociales s'explique par :

- les entrées de périmètre 2gré pour 146 milliers d'euros ;
- le recrutement de l'équipe dirigeante sur Arverne Group ainsi que sur Lithium de France augmentant par là même la masse salariale ainsi que la part variable, provisionnée dans les comptes 2023 en fin d'exercice pour un impact total de 1 069 milliers d'euros.

Les Passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés disparaissent en 2023 à la suite de la cession d'Arverne Drilling (Note 5.5).

Note 16 Instruments financiers et gestion des risques

16.1 Classement et juste valeur des instruments financiers

Les niveaux dans la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- niveau 1 : juste valeur fondée sur des prix cotés de l'instrument sur un marché actif ;
- niveau 2 : juste valeur évaluée grâce à des données de marché observables (autres que les prix cotés de l'instrument inclus dans le niveau 1) ;
- niveau 3 : juste valeur déterminée selon des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché non observables.

| | Catégorie comptable | Niveau dans la hiérarchie de la juste valeur | 31/12/2023 | | 31/12/2022 | |
|---|---------------------------|--|------------------------------------|----------------|------------------------------------|---------------|
| | | | Total de la valeur nette comptable | Juste valeur | Total de la valeur nette comptable | Juste valeur |
| Actifs financiers non courants | Coût amorti | Niveau 2 – Note 2 et 3 | - | - | 20 | 20 |
| Total actifs financiers non courants | | | - | - | 20 | 20 |
| Créances clients et comptes rattachés | Coût amorti | Note 1 | 2 653 | 2 653 | 161 | 161 |
| Autres actifs financiers courants | Coût amorti | Note 1 | 1 096 | 1 096 | 72 | 72 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Coût amorti | Note 1 | 143 229 | 143 229 | 3 165 | 3 165 |
| Total actifs financiers courants | | | 146 977 | 146 977 | 3 398 | 3 398 |
| TOTAL ACTIFS | | | 146 977 | 146 977 | 3 418 | 3 418 |
| Emprunts bancaires et autres dettes financières | Coût amorti | Niveau 2 – Note 5 | 9 593 | 9 593 | 2 219 | 2 259 |
| Total passifs financiers non courants | | | 9 593 | 9 593 | 2 219 | 2 259 |
| Dettes de loyers non courantes | Coût amorti | Note 4 | 311 | 311 | 23 | 23 |
| Emprunts bancaires et autres dettes financières | Coût amorti | Niveau 2 – Note 5 | 1 567 | 1 567 | 2 908 | 2 908 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | Coût amorti | Note 1 | 3 746 | 3 746 | 907 | 907 |
| Instruments financiers dérivés | Juste valeur par résultat | Niveau 3 – Note 6 | 7 260 | 7 260 | 366 | 366 |
| Engagement de rachat des participations ne donnant pas le contrôle de Lithium de France | Coût amorti | Niveau 3 – Note 7 | - | - | 11 324 | 11 324 |
| Total passifs courants | | | 12 574 | 12 574 | 15 505 | 15 505 |
| Dettes de loyers courantes | Coût amorti | Note 4 | 289 | 289 | 26 | 26 |
| TOTAL PASSIFS | | | 22 767 | 22 767 | 17 773 | 17 813 |

Note 1 – La valeur nette comptable des actifs et passifs financiers courants est jugée correspondre à une approximation de leur juste valeur.

Note 2 – La différence entre la valeur nette comptable et la juste valeur des passifs financiers non courants est jugée non significative.

Note 3 – La juste valeur des titres de participation non consolidés est non significative.

Note 4 – Comme autorisé par les normes IFRS, la juste valeur de la dette de loyers et son niveau dans la hiérarchie de la juste valeur ne sont pas fournis.

Note 5 – La juste valeur des emprunts et dettes financières a été estimée selon la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés à un taux de marché.

Note 6 – La juste valeur des instruments dérivés (BSA) a été déterminée sur la base d'évaluation d'un niveau 3 de juste valeur, évaluée sur la base du modèle et des hypothèses détaillés en Note 14.

Note 7 – La juste valeur des engagements de rachat de participations ne donnant pas le contrôle de Lithium de France correspond à la juste valeur des actions dans la mesure où le prix d'exercice correspond à la juste valeur des titres.

16.2 Gestion des risques

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt, au risque de crédit et au risque de liquidité. Le risque de change est considéré comme négligeable dans la mesure où les transactions en devises étrangères ne sont pas significatives.

16.2.1 Risque de taux d'intérêt

Le Groupe possède uniquement des emprunts à taux fixe. Les principales caractéristiques en matière de taux d'intérêt des instruments financiers sont données en Note 13.1.

Le Groupe n'a recours à aucun instrument financier dérivé pour couvrir son risque de taux d'intérêt.

16.2.2 Risques de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Les valeurs comptables des actifs financiers représentent l'exposition maximale au risque de crédit.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie du Groupe sont détenus auprès de contreparties bancaires et d'institutions financières de premier rang.

Le Groupe considère que sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie présentent un risque de crédit très faible au vu des notations de crédit externes de leurs contreparties.

Créances clients et actifs sur contrats

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients.

Cependant, la direction prend aussi en considération les facteurs pouvant exercer une influence sur le risque de crédit de la clientèle, notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lesquels les clients exercent leur activité.

Le risque est toutefois limité dans la mesure où les clients sont des grands comptes, principalement français et sans problématique de solvabilité.

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit lié aux créances clients en établissant un délai de paiement maximum 45 jours fin de mois.

L'ancienneté des créances du Groupe se présente comme suit :

| 31/12/2023 | Valeur comptable brute | Dépréciation | Valeur nette |
|---|---------------------------|--------------|--------------|
| Courantes (non échues) | 971 | - | 971 |
| Échues depuis 30 jours au plus | 153 | - | 153 |
| Échues depuis plus de 30 jours et moins de 60 jours | 42 | - | 42 |
| Échues depuis plus de 60 jours et moins de 90 jours | 148 | (110) | 38 |
| Échues depuis plus de 90 jours | 572 | (339) | 233 |
| TOTAL | 1 885 | (448) | 1 437 |

Les créances non dépréciées et échues depuis plus de 60 jours sur l'exercice 2023 correspondent à une retenue de garantie soldée sur l'exercice suivant (contractuel).

Les créances dépréciées sur l'exercice 2023 correspondent à une créance avec la société liée AR Worldwide ainsi qu'à des dépréciations sur la société 2gré datant de l'acquisition.

16.2.3 Risques de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque auquel est exposé le Groupe lorsqu'il éprouve des difficultés à remplir ses obligations relatives aux passifs financiers qui seront réglés par remise de trésorerie ou d'autres actifs financiers. L'objectif du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers à la date de clôture s'analysent comme suit. Les montants, exprimés en données brutes et non actualisées, comprennent les paiements d'intérêts contractuels.

Flux financiers contractuels

| 31/12/2023 | Valeur comptable | Total | Moins d'un an | 1 à 2 ans | 2 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|---------------------------------|---------------------|---------------|---------------|--------------|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes financières | 11 159 | 15 881 | 1 599 | 1 348 | 8 153 | 4 780 |
| Dettes locatives | 600 | 600 | 289 | 179 | 132 | - |
| Dettes fournisseurs | 3 746 | 3 746 | 3 746 | - | - | - |
| Passifs financiers dérivés | 7 260 | 7 260 | - | - | 7 260 | - |
| Autres passifs financiers | 2 | 2 | 2 | - | - | - |
| TOTAL PASSIFS FINANCIERS | 22 767 | 27 489 | 5 636 | 1 527 | 15 546 | 4 780 |

Afin d'apprécier le risque de liquidité pouvant résulter de l'exigibilité des passifs financiers, le management prend notamment en considération les éléments suivants :

- la réalisation entre mars et septembre 2023 du financement de série B de Lithium de France, d'un montant de 44 millions d'euros (dont 24 millions d'euros par des investisseurs externes) (Note 5.4) ;
- la reprise des passifs du groupe 2gré acquis en mars 2023, telle que décrite en Note 5.3 et incluant les hypothèses de remboursement des différents emprunts ;

- la réalisation de la fusion avec le SPAC Transition SA coté en septembre 2023 donnant lieu à une levée de fonds de 162 millions d'euros, telle que décrite en Note 5.2.

Le montant de trésorerie et équivalents de trésorerie dont dispose le Groupe au terme des opérations citées ci-avant lui permet de faire face à ses engagements dans les 12 prochains mois. Par ailleurs, il est à noter qu'il n'existe aucune restriction d'accès à la trésorerie et que les placements sont sans risque avec garantie en capital.

Note 17 Transactions avec les parties liées

La rémunération des principaux dirigeants est fournie en Note 6.5.5.

Les autres parties liées correspondent aux entreprises mises en équivalence, Arverne Worldwide, Arverne Resources Caucasus et DrillHeat. Les transactions avec celles-ci sont présentées en Note 5.6.

Note 18 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan du Groupe sont les suivants :

| En milliers d'euros | 31/12/2023 | 31/12/2022 |
|---|------------|--------------|
| Engagements donnés | 419 | - |
| Caution bancaire retenue de garantie | 18 | - |
| Caution bancaire bon paiement Sous-traitant | 293 | - |
| Garantie maison mère/lettre de confort | 108 | - |
| Engagements reçus | - | 1 500 |
| Garantie à première demande | - | 1 500 |

Engagements reçus :

Néant.

La garantie à première demande de 2022 a été levée dans le cadre de la cession d'Arverne Drilling.

Engagements donnés :

Les cautions bancaires sont principalement engagées dans le cadre de chantiers sur la société Arverne Drilling Services.

Note 19 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires versés par le Groupe à ses commissaires aux comptes se répartit ainsi :

| | 31/12/2023 | | | | | |
|--|------------|--------------|------------|--------------|---------------|--------------|
| | KPMG | | Deloitte | | Ernst & Young | |
| | Montants | % | Montants | % | Montants | % |
| Audit | | | | | | |
| Commissaires aux comptes, certification, examen de comptes individuels et consolidés | | | | | | |
| Émetteur | 92 | 16 % | 127 | 19 % | - | - |
| Filiales intégrées globalement | 33 | 6 % | 15 | 2 % | 20 | 100 % |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes | | | | | | |
| Émetteur | 441 | 78 % | - | - | - | - |
| Filiales intégrées globalement | - | - | - | - | - | - |
| Total | 566 | 100 % | 142 | 22 % | 10 | 100 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | |
| Juridique, fiscal, social | - | - | 515 | 78 % | - | - |
| Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit) | - | - | - | - | - | - |
| Total | - | - | 515 | 78 % | - | - |
| HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 566 | 100 % | 656 | 100 % | 20 | 100 % |

Pour Deloitte & Associés, les 515 milliers d'euros d'honoraires au titre des missions et prestations autres que la certification des comptes correspondent pour 165 milliers d'euros aux travaux relatifs à la

revue du prospectus de rapprochement d'entreprises et de l'information financière pro forma, et pour 350 milliers d'euros à des travaux de *due diligence* d'acquisition.